

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 1995**

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze, le 22 décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FLOCH, Député-Maire, suivant convocation faite le 14 décembre 1995.

**Étaient présents :**

M. FLOCH, Député-Maire,

MM. GUINÉ, RETIÈRE, Mme MÉREL, MM. DAVID, BOURGES, GUILBAUD,  
Mlle CHARPENTIER, MM. MESSINA, RICHARD, GUÉRIN, BEDEL, Adjoint,

Mme PATRON, MM. NICOLAS, MARTI, Mmes DAUNIS - FÉRAUT, DEJOURS,  
GALLAIS, RICHEUX - DONOT, M. DAVID M., Mme BROCHU, MM. PRIN, PACAUD,  
JÉGO, ALLARD, CHESNEAU, JOUAN, SIMON, PLUMER, COUTANT - NEVOUX,  
PRATS, Mme ABIDI, MM. PELARD, GRANIER, LEROY, SEILLIER, MERLAUD,  
Conseillers Municipaux.

**Absents excusés ayant donné procuration à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

MM. AZAÏS, CROUÏGNEAU, Conseillers Municipaux

\*\*\*\*\*

Mme GALLAIS a été désignée secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1. Office Municipal d'Information - Décisions suite à sa dissolution

2. Fourniture de repas à la Ville de Saint-Herblain - Avenant n° 1  
à la convention du 9 septembre 1991

3. Propriété de la Pinelais : gestion par la P.E.P.

4. Convention entre la Ville et "l'Association Rezéenne d'activités  
éducatives, sociales et de loisirs Pour l'Enfant et la Jeunesse" (A.R.P.E.J.)

5. Convention de mise à disposition d'animateurs permanents entre la  
ville et l'Union Régionale des Francas

6. Dissolution de "l'Association Service Jeunesse" - Dévolution des biens à  
l'Association Rezéenne d'activités éducatives, sociales et de loisirs Pour  
l'Enfant et la Jeunesse"

7 a) **Secteur des Poyaux**  
Acquisition de divers terrains

b) **Z.A.D. - Lieu-dit "Les Fontenis"**  
Acquisition à M. GUILLOU d'un terrain

c) **Pont-Rousseau - Rue René Cassin**  
Vente à l'OPAC des terrains nécessaires à la réalisation d'une seconde  
tranche locative de huit logements

d) **Atelier de recherche d'emploi de l'A.N.P.E.**  
Location aux Mutuelles de Loire-Atlantique de bureaux sis 19, Avenue  
Louise Michel



**8. Convention Ville/A.N.P.E.****7 e) Lotissement "Le Clos des Iles"**

Approbation d'une convention avec la S.N.C.Sud Aménagement concernant la cession de l'assiette foncière de la coulée verte ainsi que de l'aménagement ultérieur à réaliser à l'Est de l'opération "Le Clos des Iles"

**9. Annulé****10. Traitement spécifique de bâtiments**

Versement d'une subvention à M. NORMAND 24, rue Eugène Chartier

**11. Eclairage Public - programme 1996 : lancement de l'appel d'offres pour travaux****12. Avenant n°1 au Marché de Maîtrise d'Oeuvre**

"Agencer Créer (réhabilitation d'un bâtiment industriel avec construction de bureaux 11, rue Félix Eboué)

**13. Avenant n°1 au Marché de Maîtrise d'Oeuvre "Le Borgne"**

(Maternelle Chêne-Creux : Création d'un restaurant scolaire avec accueil périscolaire et création d'une salle de classe supplémentaire)

**14. Avenant n° 1 au Marché de Maîtrise d'Oeuvre "Forma 6" (Extension de la Maternelle Ouche-Dinier 2)****15. Avenant n°1 pour prolongation des délais d'exécution de l'opération de réhabilitation de 5 logements locatifs 1, rue Alsace Lorraine****16. Halle de la Trocardière - Contrat de gérance - Avenant n° 6****17. Ville de Rezé et Services Annexes - Décision Modificative n°5 - Exercice 1995- Approbation****18. Convention portant création d'un pôle régional de musique ancienne****19. Installations sportives municipales - location aux établissements secondaires Piscine Municipale - Modification de tarif****20. Piscine Municipale - Modification de tarif****21. Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H.) - Construction d'une maison pour jeunes handicapés à Rezé - Emprunt de 11 250 000 F auprès de la B.P.B.A. - Garantie d'emprunt à hauteur de 50 % - Approbation****1. OFFICE MUNICIPAL D'INFORMATION  
DÉCISIONS SUITE A SA DISSOLUTION.****M. GUINÉ donne lecture de l'exposé suivant :**

Faisant suite aux observations et recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, la dissolution de l'Office Municipal d'Information au 31 Décembre 1995 a été décidée le 7 Juin 1995 par l'Assemblée Générale de ladite association.

Créé en 1971, l'Office Municipal d'Information avait pour buts de diffuser le plus largement possible l'information sur la vie locale rezéenne, de promouvoir les échanges d'idées dans le respect de la liberté d'expression et de réaliser les documents d'information permettant une meilleure liaison entre les Rezéens et leur Municipalité.

Aujourd'hui, le développement de la presse municipale, l'apparition de l'affichage, la création d'événements médiatiques sont autant d'éléments qui attestent de la qualité d'une politique de communication ambitieuse qui s'est imposée comme une exigence démocratique.

La poursuite de cette action au service de Rezé et de ses habitants incombera désormais directement à la Ville et plus particulièrement à son nouveau service de communication.

N° 25- 233

Reçu à la Préfecture de L.-A.

le ..... 28. DEC. 1995.....





Il appartient donc à la Ville de prendre acte de la dissolution de l'Office Municipal d'Information et d'accepter d'en reprendre l'ensemble des droits et obligations au 1er janvier 1996.

S'agissant plus particulièrement des aspects financiers, il convient, dans l'attente de l'établissement des comptes de liquidation de l'Association, d'accepter le principe de la dévolution de l'actif qui en résultera à la Ville de Rezé.

De la même manière, il apparaît également souhaitable concernant l'édition du journal municipal "REZÉ-MAGAZINE" de poursuivre l'exécution du contrat de prospection d'annonceurs publicitaires conclu par l'Office Municipal d'Information avec la Société EDL SA Communication Publique, dans un souci de continuité vis-à-vis de cette société, laquelle est étrangère à la dissolution de l'Office Municipal d'Information.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu la Loi de 1901 relative aux associations,

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

- Prend acte de la dissolution de l'Office Municipal d'Information.
- Accepte la reprise des droits et obligations de l'Office Municipal d'Information et notamment le principe de la dévolution de l'actif de liquidation de l'association à la Ville.
- Approuve également les termes du contrat à conclure avec la Société EDL SA Communication Publique, relatif à la prospection publicitaire pour le journal municipal "REZÉ-MAGAZINE".
- Autorise M. GUINÉ, Adjoint au Maire à signer ledit contrat.

N° 95-234  
Reçu à la Préfecture de L.-A.  
le 28 DEC. 1996

**2. FOURNITURE DE REPAS A LA VILLE DE SAINT HERBLAIN  
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU 9 SEPTEMBRE 1991**

**Mme MÉREL donne lecture de l'exposé suivant :**

Depuis 1991, les villes de Rezé et de Saint Herblain se sont mise d'accord pour organiser la production de repas nécessaires à leurs restaurants scolaires à partir de la cuisine centrale de Rezé.

La convention initiale prévoyait une indexation du prix de vente à Saint Herblain selon l'évolution des prix mais l'annexe financière indiquait que le prix de vente du repas serait égal au prix de revient réel : dépenses totales de l'exercice  
nombre de repas fabriqués

C'est la dernière formule qui a été appliquée, plus conforme d'ailleurs à l'esprit de partenariat et de service à caractère social. A noter que le prix de revient est stable et a même baissé parfois, ce qui montre la bonne maîtrise de l'outil par les professionnels et les gestionnaires.

L'anomalie entre les deux textes a été relevée par la Chambre Régionale des Comptes et il convient de prendre une mesure de régularisation.

En outre, l'actualisation du nombre d'agents de la ville de Saint Herblain mis à disposition de Rezé peut être opérée.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**



Considérant la nécessité de préciser la convention,

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

- Approuve l'avenant qui lui est soumis et donne mandat au Maire de la signer au nom de la commune

**3. COLONIE DE LA PINELAIS - ST-PERE-EN-RETZ - NOUVELLE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ A L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (A.D.P.E.P.)**

Mme MÉRÉL donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville de REZE est propriétaire de la Propriété de la Pinelais, commune de ST PERE EN RETZ.

Constatant la sous-utilisation de cet équipement en période scolaire, la Ville de REZE avait, par délibération en date du 25 Janvier 1991, passé une convention de mise à disposition de cette propriété avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (A.D.P.E.P.) pour l'organisation de classes transplantées.

Cette convention fait l'objet de 2 avenants en Décembre 1991 et Juin 1995.

L'A.D.P.E.P. étant à la fois utilisateur principal et gestionnaire de la Propriété pour les autres demandeurs, il est apparu opportun après 5 années de fonctionnement d'établir une nouvelle convention qui permettrait :

**a) de clarifier les rôles de chacun**

- la Ville conservant celui du propriétaire
- l'A.D.P.E.P. devenant gestionnaire à part entière ce qui entraîne :

- . la prise en compte directe des fluides et des consommations
- . le pouvoir hiérarchique sur le personnel de gardiennage
- . les obligations résultant du statut de locataire
- . un loyer annuel et non plus en fonction du nombre de personnes accueillies
- . une adaptation des règles d'occupation par l'O.L.J durant Juillet et Août

**b) la mise à disposition en l'état par la Ville à l'A.D.P.E.P. qui se chargera de l'entretien et du renouvellement**

- \* du matériel pédagogique
- \* de la vaisselle
- \* du mobilier
- \* de la lingerie

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les termes de cette nouvelle convention de mise à disposition de l'A.D.P.E.P. de la Propriété de la Pinelais à compter du 1er Janvier 1996 et pour une période de 5 années reconductible tacitement.

Les charges financières nettes des deux parties restent inchangées par rapport à la convention initiale, le loyer annuel perçu par la Ville restant à 100 000 F.

Le Conseil est invité à en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Considérant, après 5 années de fonctionnement, la nécessité de redéfinir les termes de la convention de mise à disposition de la Colonie de la Pinelais au profit de l'A.D.P.E.P.

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

N° 95 - 225  
Reçu à la Préfecture de L.-A.  
le ..... 28. DEC. 1995 .....



**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

- annule la convention du 25 Janvier 1991
- approuve la présente convention fixant les nouvelles conditions de mise à disposition de la Propriété de la Pinelais à l'A.D.P.E.P
- précise que la mise à disposition prendra effet le 1er Janvier 1996 pour une période de 5 années renouvelables par tacite reconduction.
- autorise M. Le Député-Maire à signer avec M. L'Inspecteur d'Académie, Président de l'A.D.P.E.P la convention fixant les conditions de mise à disposition de la Propriété de la Pinelais.

**4. CONVENTION ENTRE LA VILLE ET "L'ASSOCIATION REZEENNE D'ACTIVITES EDUCATIVES, SOCIALES ET DE LOISIRS POUR L'ENFANT ET LA JEUNESSE (A.R.P.E.J.)"**

**Mme MÉREL donne lecture de l'exposé suivant :**

En 1972 a été créé à Rezé de par la volonté conjointe de plusieurs associations gestionnaires d'activités de loisirs pour enfants (centres aérés, colonies de vacances) et de la ville, un Office de Loisirs (régé par la loi du 1er juillet 1901). Depuis cette date cette association et la ville de Rezé ont développé de nombreuses activités de loisirs pour les enfants et les jeunes de Rezé, de 3 à 25 ans, en s'attachant particulièrement ces dernières années à développer des activités dans les quartiers et auprès des jeunes de 13 à 18 ans tant durant les périodes de vacances scolaires que durant l'année.

La ville de Rezé a le souci de vouloir mettre à la disposition de tous les enfants et de tous les jeunes rezeens (y compris les plus défavorisés) des activités de loisirs éducatifs et de répondre à la demande sociale des familles concernant la prise en charge des enfants et des jeunes lors de leur temps libre.

L'association est chargée par la Ville d'offrir à tous les enfants et les jeunes rezeens, des temps et des espaces éducatifs favorisant leur insertion dans la vie et dans la cité, en complémentarité de l'école et lors de leur temps libre ou de loisirs et pour objet principal :

- l'organisation d'activités éducatives, sociales et de loisirs pour les enfants et les jeunes de Rezé.
- la gestion et l'animation de toutes réalisations éducatives, centres de loisirs sans hébergement permanents ou non, centres de vacances, maison de l'Enfance, animations de quartiers, points information jeunesse, ateliers, etc... ainsi que la gestion de tous locaux ou espaces de jeux, qui lui seraient confiés par tout organisme.

Eu égard à la délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 1995 et dans un souci de clarifier les relations entre la Ville et cette Association ainsi que les conditions des lesquelles la Ville met à disposition de l'Association un certain nombre de moyens, il est apparu nécessaire de prévoir les droits et obligations qui unissent les 2 parties dans le cadre d'une convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 1971,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 1995,

Vu l'intérêt pour la ville que représentent les activités de loisirs éducatifs Enfance/Jeunesse,

Considérant l'intérêt pour la ville de faire participer les parents d'enfants et des jeunes à l'organisation et à la gestion des actions de loisirs,

N° 95-236

Reçu à la Préfecture de L.-A.

le 03 JAN. 1996



N° 95-237

Reçu à la Préfecture de L.-A., le

**5. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'ANIMATEURS PERMANENTS ENTRE LA VILLE ET L'UNION REGIONALE DES FRANCAS**

**Mme MÉREL donne lecture de l'exposé suivant :**

Depuis 1972, la Ville de Rezé travaille avec la Fédération d'Education Populaire "Les Francas" pour les activités de loisirs Enfance/Jeunesse.

C'est dans ce cadre, qu'en 1980 et 1983, la ville a signé avec cette Fédération, 3 contrats de mise à disposition d'animateurs professionnels Enfance/Jeunesse, pour développer et gérer les activités Enfance/Jeunesse de l'OLJ et du Service Jeunesse.

Compte-tenu de la réorganisation prévue de ce secteur, il convient de mettre à jour ces conventions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu l'avis favorable de la Commission Education du 5 décembre 1995,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 1980,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 février 1983,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 1983,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juillet 1989,

Considérant la volonté de la Ville de développer l'animation en faveur des enfants et adolescents,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les 3 contrats de mise à disposition d'animateurs permanents entre la Ville et l'Union Régionale des Francas.

**DÉLIBÈRE : par 32 voix pour, 6 abstentions (Opposition) et 1 contre (G. ALLARD)**

Approuve les 3 conventions entre la Ville et l'Union Régionale des Francas annexées à la présente délibération,

Donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 décembre 1971,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 1985,

Vu l'intérêt pour la ville que représentent les activités de loisirs éducatifs Enfance/Jeunesse.

Considérant l'intérêt pour la ville de faire participer les parents d'enfants et des jeunes à l'organisation et à la gestion des actions de loisirs.





N° 95 - 238

Reçu à la Préfecture de L.A.

le 28 DEC. 1995

**6. DISSOLUTION DE "L'ASSOCIATION SERVICE JEUNESSE" - DEVOLUTION DES BIENS A "L'ASSOCIATION REZEENNE D'ACTIVITES EDUCATIVES, SOCIALES ET DE LOISIRS POUR L'ENFANT ET LA JEUNESSE (ARPEJ)"**

Mme MÉRÉL donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre de la réorganisation du secteur Enfance/Jeunesse, l'Assemblée Générale de "l'association Service Jeunesse" a décidé la dissolution de l'association au 31 décembre 1995, dans le but de fusionner avec l'OLJ dont l'appellation sera désormais "Association Rezéenne d'activités éducatives, sociales et de loisirs pour l'Enfant et la Jeunesse" (A.R.P.E.J.).

L'article 14 des statuts de l'A.S.J stipulait qu'en cas de dissolution, ses biens revenaient à la Ville de Rezé.

Les activités de l'A.S.J étant reprises par "l'Association Rezéenne d'activités éducatives, sociales et de loisirs pour l'Enfant et la Jeunesse" au 1er janvier 1996, je vous propose afin d'éviter toute rupture dans les activités mises en place dans les quartiers, d'attribuer les biens de l'A.S.J à "l'Association Rezéenne d'activités éducatives, sociales et de loisirs pour l'Enfant et la Jeunesse".

Il est précisé que les biens dont il s'agit représentent une valeur comptable d'environ 120 000 Francs et qu'il s'agit pour l'essentiel de matériel pédagogique (matériel audiovisuel, vélos, cyclomoteurs, photocopieur, multimédia...).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Considérant l'intérêt que "l'Association Rezéenne d'activités éducatives, sociales et de loisirs pour l'Enfant et la Jeunesse" puisse poursuivre l'activité de l'association Service Jeunesse avec les matériels existants.

**DÉLIBÈRE : par 38 voix pour et 1 abstention (G. ALLARD)**

Autorise le Maire à attribuer les biens de l'association Service Jeunesse à "l'Association Rezéenne d'activités éducatives, sociales et de loisirs pour l'Enfant et la Jeunesse".

N° 95 - 239

Reçu à la Préfecture de L.A.

le 28 DEC. 1995

**7a. ACQUISITION DE TERRAINS DANS LE SECTEUR DES POYAUX**

M. DAVID donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville souhaite réaliser, prochainement, deux projets d'aménagement dans le secteur des Poyaux. Il s'agit, d'une part, d'installer les pépinières municipales sur des terrains sis Rue des Poyaux, et, d'autre part, de réaliser un dépôt d'inertes (terre, graviers...) à proximité des lignes haute tension E.D.F. sur des parcelles situées dans le même secteur. Les terrains concernés par ces projets sont classés en Z.A.D. et figurent au Plan d'Occupation des Sols en zone NDb et dans l'emplacement réservé n° 24 dans la perspective d'être intégrés à terme dans un espace de loisirs.

Plusieurs propriétaires de terrains concernés par ces projets ont confirmé leur accord pour céder leurs parcelles à la Ville. Il s'agit de :

DÉLIBÈRE : à l'unanimité, le montant de 432 francs.

DÉCIDE l'acquisition de divers terrains, sis dans le secteur des Poyaux, aux conditions indiquées dans les tableaux ci-joints, le montant total de ces transactions s'élevant à 24 798 Francs.



**1°) - Pour le projet d'aménagement de pépinières municipales Rue des Poyaux**

PROPRIETAIRES	PARCELLE	SUPERFICIE	MONTANT TOTAL
Mme BOJU Fernande	BH n° 495	560 m <sup>2</sup>	4 480 Francs
Mme BOUCHARD Madeleine	BH n° 491	1 543 m <sup>2</sup>	18 516 Francs
			+ indemnité de emploi (mise en demeure des propriétaires - article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme) de 4 629 Francs
			27 625 Francs arrondis à 28 000 Francs
Mr ROZAY Paul et Pierre	BH 514	204 m <sup>2</sup>	2 550 Francs (Indemnité de emploi comprise)

**2°) - Pour le projet de réalisation d'un dépôt d'inertes**

PROPRIETAIRES	PARCELLE	SUPERFICIE	MONTANT TOTAL
Mme DAVID Germaine	BH n° 219	144 m <sup>2</sup> (d'après titre) et 165 m <sup>2</sup> (d'après cadastre)	1 152 Francs
Mme GENTY Georgette	BH n° 217 BH n° 604	828 m <sup>2</sup> 285 m <sup>2</sup>	} - 8 904 Francs
Mlle VALTON Madeleine	BH n° 624 BH n° 532	447 m <sup>2</sup> 690 m <sup>2</sup>	} 9 096 Francs
Mme LERAY Monique	BH n° 391 BH n° 386	277 m <sup>2</sup> 360 m <sup>2</sup>	} - 5 096 Francs

L'ensemble de ces acquisitions représente un montant total de 54 798 Francs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces acquisitions de terrains situés dans le secteur des Poyaux selon les conditions indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Communes,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan d'Occupation des Sols modifié par délibération du 28 Mars 1994,

VU l'article 1042 du Code Général des Impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement pour les acquisitions faites à l'amiable et à titre onéreux par les Communes.

VU l'accord des propriétaires concernés,

Considérant la nécessité d'acquérir ces terrains pour permettre l'aménagement des pépinières municipales et la réalisation d'un dépôt d'inertes.

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

**DECIDE** l'acquisition de divers terrains, sis dans le secteur des Poyaux, aux conditions indiquées dans les tableaux ci-après, le montant total de ces transactions s'élevant à 54 798 Francs.





1°)

PROPRIETAIRES	PARCELLE	SUPERFICIE	MONTANT TOTAL
Mme BOJU Fernande	BH n° 495	560 m <sup>2</sup>	4 480 Francs
Mme BOUCHARD Madeleine	BH n° 491	1 543 m <sup>2</sup>	18 516 Francs
			+ indemnité de emploi (mise en demeure des propriétaires - article L 123-9 du Code de l'Urbanisme) de 4 629 Francs
			27 625 Francs arrondis à 28 000 Franc
Mr ROZAY Paul et Pierre	BH 514	204 m <sup>2</sup>	2 550 Francs (Indemnité de emploi comprise)

2°)

PROPRIETAIRES	PARCELLE	SUPERFICIE	MONTANT TOTAL
Mme DAVID Germaine	BH n° 219	144 m <sup>2</sup> (d'après titre) et 165 m <sup>2</sup> (d'après cadastre)	1 152 Francs
Mme GENTY Georgette	BH n° 217 BH n° 604	828 m <sup>2</sup> 285 m <sup>2</sup>	} - 8 904 Francs
Mlle VALTON Madeleine	BH n° 624 BH n° 532	447 m <sup>2</sup> 690 m <sup>2</sup>	9 096 Francs
Mme LERAY Monique	BH n° 391 BH n° 386	277 m <sup>2</sup> 360 m <sup>2</sup>	} - 5 096 Francs

**AUTORISE** Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de ces opérations.

**PRECISE** que la dépense sera imputée au budget communal sur les crédits du chapitre 922/01.2109.

**7b. ACQUISITION GUILLOU  
TERRAIN EN Z.A.D. AU LIEU-DIT "LES FONTENIS"**

**M. DAVID** donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville a réalisé ces dernières années de nombreuses acquisitions dans la Z.A.D. Monsieur GUILLOU René est propriétaire d'une parcelle cadastrée section BE n° 578 (division de la parcelle cadastrée section BE n° 104) jouxtant un terrain communal.

Cette parcelle d'une contenance de 54 m<sup>2</sup> environ, figure au Plan d'Occupation des Sols en zone NC.

Un accord est intervenu sur la base de 8 francs le m<sup>2</sup>, ce qui fait un montant de 432 francs.

Afin de poursuivre la maîtrise foncière de ce secteur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

N° 55-240  
Reçu à la Préfecture de L.A.  
le 20 DEC. 1995



Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan d'Occupation des Sols modifié par délibération du 28 Mars 1994,

Vu l'article 1042 du Code Général des Impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement pour les acquisitions faites à l'amiable et à titre onéreux par les Communes,

Vu l'accord de Monsieur GUILLOU René,

Considérant l'opportunité de se rendre acquéreur de cette parcelle située dans la Z.A.D. afin de poursuivre la maîtrise foncière dans ce secteur de la Commune.

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

- Décide l'acquisition du terrain cadastré section BE n° 578 (division de la parcelle cadastrée section BE n° 104), d'une contenance de 54 m<sup>2</sup> environ, au prix de 8 francs le m<sup>2</sup>, soit un montant de 432 francs.

- Les frais et droits en sus y compris les éventuels frais de mainlevée hypothécaires ainsi que les éventuels frais de géomètre.

- Autorise Monsieur le Député-Maire à signer l'acte et documents nécessaires à la régularisation de cette opération.

- Précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits figurant au budget : chapitre 922.01/2109 "acquisitions de terrains pour réserves foncières".

**7c. VENTE A L'O.P.A.C. DES TERRAINS COMMUNAUX SIS RUE RENE CASSIN**

**M. DAVID** donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville vient de régulariser dernièrement la vente à l'O.P.A.C. des terrains d'une superficie totale de 3 440 m<sup>2</sup> sis dans le secteur de la Barbonnerie et sur l'assiette desquels 39 logements locatifs dont 18 adaptés à des personnes âgées et une crèche (20 enfants) représentant une SHON globale de 3 504 m<sup>2</sup> sont en cours de construction. Les travaux de cette première tranche devraient être achevés fin Juillet 1996.

L'O.P.A.C. souhaite mettre en oeuvre prochainement la réalisation d'une seconde tranche de 8 logements locatifs sociaux dans ce même secteur représentant une SHON prévisionnelle de 732,24 m<sup>2</sup>. Cet organisme est d'accord pour acquérir les terrains nécessaires à ce projet sur la base de 212 Francs le m<sup>2</sup> de SHON, soit un prix total arrondi à 155 300 Francs.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente à l'O.P.A.C. des terrains cadastrés AR n° 565 (ex terrain DARLOT) d'une contenance de 273 m<sup>2</sup> et AR n° 619 d'une contenance de 2 m<sup>2</sup> au prix total de 155 300 Francs.

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code des Communes,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Plan d'Occupation des Sols modifié par délibération du 28 Mars 1994,

**VU** l'accord de l'O.P.A.C.

Considérant l'intérêt pour la Ville de la réalisation d'une seconde tranche locative de 8 logements dans le cadre de l'opération de l'O.P.A.C., Rue René Cassin.

N° 95 - 241

Reçu à la Préfecture de L.A.  
le 28 DEC 1995



**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

**DECIDE** de céder à l'O.P.A.C. les terrains cadastrés AR n° 565 d'une superficie de 273 m<sup>2</sup> et AR n° 619 d'une superficie de 2 m<sup>2</sup> sis Rue René Cassin moyennant le prix total de 155 300 Francs.

Tous les frais et droits liés à la régularisation de cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Député-Maire à signer les actes et documents nécessaires à la cession des terrains sus-mentionnés.

**7d. LOCATION AUX MUTUELLES DE LOIRE ATLANTIQUE DE BUREAUX SIS  
19 AVENUE LOUISE MICHEL**

**M. DAVID** donne lecture de l'exposé suivant :

Devant la gravité de la situation de l'emploi, la Municipalité de Rezé a accepté de s'engager à côté de l'A.N.P.E. pour la mise en place d'un atelier de recherche d'emploi qui sera le second de l'agglomération.

Les locaux à usage de bureaux, d'une superficie totale de 73 m<sup>2</sup>, sis 19 Avenue Louise Michel, et appartenant aux Mutuelles de Loire Atlantique, sont adaptés à l'accueil de cet atelier de recherche d'emploi de l'A.N.P.E.

Les Mutuelles de Loire Atlantique ont donc accepté de mettre à disposition gratuitement leurs locaux à l'A.N.P.E. pour la période allant du 15 Novembre 1995 au 31 Décembre 1995 et de les louer ensuite à compter du 1er Janvier 1996 pour une partie à la Ville, et pour l'autre partie à l'A.N.P.E.

La Ville prendra donc en location deux bureaux d'une superficie totale de 28,54 m<sup>2</sup> pour une durée de trois années à compter du 1er Janvier 1996, et ce, moyennant un loyer annuel de 30 435 Francs se décomposant comme suit :

- 17 325 Francs pour le loyer. Ce montant suivra l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.
- 13 110 Francs pour les charges (eau, E.D.F., chauffage....) pour l'ensemble des locaux de l'atelier de recherche d'emploi de l'A.N.P.E., soit une superficie de bureaux de 73 m<sup>2</sup>. Ce montant évoluera selon l'indice des prix à la consommation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la location de bureaux d'une superficie totale de 28,54 m<sup>2</sup> sis dans l'immeuble 19 Avenue Louise Michel au Mutuelles de Loire Atlantique, pour une durée de 3 ans à compter du 1er Janvier 1996, selon les conditions susdites.

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code des Communes,

**VU** l'accord des Mutuelles de Loire Atlantique pour louer à la Ville des Bureaux sis 19 Avenue Louise Michel,

Considérant les besoins en locaux de l'atelier de recherche d'emploi de l'A.N.P.E.

**DÉLIBÈRE : par 33 voix pour et 6 abstentions (groupe communiste + F. SIMON)**

**DECIDE** de louer aux Mutuelles de Loire Atlantique des bureaux d'une superficie totale de 28,54 m<sup>2</sup> sis dans l'immeuble 19 Avenue Louise Michel pour une durée de trois ans à compter du 1er Janvier 1996, soit jusqu'au 31 Décembre 1998.

**ACCEPTE** cette location moyennant un loyer annuel charges comprises de 30 435 Francs. Ce montant se décompose comme suit :

- 17 325 Francs pour le loyer. Ce montant suivra l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.
- 13 110 Francs pour les charges (eau, E.D.F., chauffage....) pour l'ensemble des locaux de l'atelier

N° 25-242  
Reçu à la Préfecture de L.A.  
le 28 DEC. 1995



**AUTORISE** Monsieur le Député-Maire à signer le bail à intervenir avec les Mutuelles de Loire Atlantique

**PRECISE** que la dépense sera imputée sur les crédits du budget 1996 - chapitre 932/22.630-1

### 8. ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'A.N.P.E.

**Mme DEJOURS** donne lecture de l'exposé suivant :

La ville de Rezé a décidé de soutenir la création d'un atelier de recherche d'emploi piloté par l'A.N.P.E. en participant à la location des bureaux qui y sont nécessaires. Cet atelier répondra aux besoins d'un public presque autonome par rapport à la recherche d'emploi, en assurant :

- la mise en oeuvre concrète des techniques de recherche d'emploi ;
- l'information sur le marché du travail ;
- le renforcement des méthodes et techniques d'expression
- l'accompagnement en prise directe avec les entreprises

Ce projet est complémentaire des structures qui existent à Rezé :

- la Mission Locale pour les jeunes de moins de 25 ans (emploi - formation - vie sociale)
- Cap Emploi pour les publics en difficulté de niveau V (jeunes et RMI : soutien à la recherche, placements en emplois, relations avec les entreprises)
- le P.L.I.E. Sud-Loire pour les demandeurs d'emploi de longue durée (+ 2 ans), les RMistes, les jeunes primo-demandeurs d'emploi : accompagnement des parcours, placement, développement d'outils d'insertion
- l'Agence Locale pour l'Emploi
- les organismes de formation
- les structures d'insertion : associations intermédiaires, entreprises et chantiers d'insertion
- enfin, les services municipaux

Cette énumération montre l'éventail des initiatives prises pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi selon les situations des publics concernés.

La diversité de ces moyens demande un effort constant d'évaluation et de collaboration. La ville de Rezé y prend part et c'est dans cet esprit qu'elle souhaite développer un partenariat avec l'A.N.P.E. :

- pour la création d'un Atelier de Recherche d'Emploi
- pour un échange d'informations.

Je vous invite à approuver cet accord de partenariat.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Considérant l'intérêt présenté par un Atelier de Recherche d'Emploi et d'un échange d'informations avec l'A.N.P.E.,

**DÉLIBÈRE : par 38 voix pour et 1 abstention (F. SIMON)**

- approuve la convention qui lui est soumise et donne mandat au Maire de la signer au nom de la Ville.

N° 95-243  
Reçu à la Préfecture de l'A.  
le 28 DEC. 1995





N° 35-24h  
Reçu à la Préfecture de L.A.  
le 24 JAN. 1996

**7e. LOTISSEMENT "LE CLOS DES ILES"  
APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA S.N.C. SUD  
AMÉNAGEMENT**

**M. DAVID donne lecture de l'exposé suivant :**

Le 18 Novembre 1994, le Conseil Municipal a approuvé le tableau de définition et de répartition des participations exigées de la Société Newland, aménageur du lotissement "Le Clos des Iles" (Giratoire de la Guilloterie, Château de Praud rénovation et aménagement du Parc, extension de la Maison de Quartier de la Houssais, extension confortation du groupe maternel du Chêne Creux, assainissement, renforcement du groupe primaire de la Houssais, déviation du CD 65).

Il a été convenu à l'époque que l'aménagement de la coulée verte à l'Est de l'opération ferait l'objet d'un aménagement par la Ville qui rachèterait au promoteur les terrains d'assiette sur la base de 321 378 Francs net vendeur correspondant au coût foncier (39 Francs le m<sup>2</sup>).

La première tranche du lotissement est en cours d'aménagement. La surface des 47 lots à bâtir oscille entre 470 m<sup>2</sup> et 705 m<sup>2</sup>. La Ville est sollicitée pour la délivrance des permis de construire. Le promoteur nous propose une convention prenant en compte les points suivants :

- vente à la Ville du terrain représentant une superficie d'environ 21 090 m<sup>2</sup> sur la base de 321 378 Francs au plus tard en Mars 1997.

- réalisation par la Ville de la coulée verte dans l'esprit des aménagements réalisés le long du ruisseau de la Jaguère, un an après (Mars 1998).

- présentation par la Ville d'une étude d'aménagement à l'aménageur au plus tard le 31 Octobre 1996.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les termes de cette convention à passer avec la S.N.C. Sud Aménagement qui s'est substituée à la Société Newland et sur le principe de l'acquisition à S.N.C. Sud Aménagement du terrain d'assiette de la coulée verte, soit une superficie d'environ 21 090 m<sup>2</sup> moyennant le prix total de 321 378 Francs.

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Communes,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan d'Occupation des Sols modifié par délibération du 28 Mars 1994,

VU l'article 1042 du Code Général des Impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement pour les acquisitions faites à l'amiable et à titre onéreux par les Communes.

VU l'accord de la S.N.C. Sud Aménagement,

Considérant la nécessité de la passation d'une convention avec S.N.C. Sud Aménagement afin de définir les conditions de réalisation de la coulée verte.

Considérant la nécessité d'acquérir les terrains d'assiette de cette coulée verte,

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

**DECIDE** la passation d'une convention avec S.N.C. Sud Aménagement sur les points suivants :

- acquisition par la Ville, au plus tard en Mars 1997, du terrain d'assiette de la coulée verte, soit une superficie d'environ 21 090 m<sup>2</sup>, à aménager à l'Est du lotissement, sur la base de 321 378 Francs nets vendeur correspondant au coût foncier (39 Francs le m<sup>2</sup>).

- réalisation par la Ville de la coulée verte dans l'esprit des aménagements effectués le long du ruisseau "La Jaguère", un an après, soit en Mars 1998.

- transmission par la Ville à la S.N.C. Sud Aménagement du Plan d'Aménagement de la coulée verte au plus tard le 31 Octobre 1996.



**DECIDE** d'acquérir à la S.N.C. Sud Aménagement le terrain d'assiette de la coulée verte, soit une superficie d'environ 21 090 m<sup>2</sup>, moyennant le prix total de 321 378 Francs.

**AUTORISE** Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention avec S.N.C. Sud Aménagement ainsi que les actes et documents nécessaires à la régularisation de l'acquisition à intervenir.

**PRECISE** que la dépense correspondant à l'acquisition du terrain ainsi qu'aux frais notariés pour l'établissement de la convention et de l'acte à intervenir seront imputés au Budget communal sur les crédits du chapitre 922/01.2109.

#### 9. Annulé

#### 10. TRAITEMENT SPECIFIQUE DE BATIMENTS

#### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR NORMAND 24 RUE EUGENE CHARTIER

**M. DAVID** donne lecture de l'exposé suivant :

La Direction Départementale de l'Équipement nous a informé de la découverte d'un foyer de termites à Pont Rousseau rue Jean Fraix.

Il a été identifié à l'occasion de travaux de rénovation entrepris par Monsieur NORMAND, récent acquéreur de la propriété située rue Jean Fraix à l'angle de la rue Chartier.

Dans le Département de Loire Atlantique la présence de termites a été constatée à MISSILAC, NANTES, LA BAULE, PORNICHET, ST BREVIN, ST NAZAIRE. Depuis 1977, le Conseil Général subventionne les actions curatives au taux de 30 % sous les réserves suivantes :

- accord de la DDE sur opportunité du traitement
- vérification des devis présentés par une entreprise agréée par le Centre Technique du bois
- conformité des travaux
- participation de la commune concernée à hauteur de 10 % du coût des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- la suite à donner à la demande formulée par Monsieur NORMAND, vu l'urgence d'une intervention immédiate

- la mise en oeuvre d'une étude afin de cerner le périmètre contaminé.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le rapport du Conseil Général

Vu le diagnostic réalisé dans la propriété de Monsieur NORMAND

Considérant la nécessité de prendre les mesures nécessaires au traitement du bâtiment concerné et à la détermination de la zone contaminée.

**DÉLIBÈRE** : à l'unanimité,

- Décide le versement d'une subvention à hauteur de 10 % du coût des travaux de traitement du bâtiment, soit 4 057 francs. Sous réserve de la prise en compte de ce dossier par le Conseil Général

- Décide la mise en oeuvre d'une étude afin de cerner le périmètre contaminé

N° 95-245

Reçu à la Préfecture de L.-A.

le 28 DEC. 1995





- Précise que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits existants au budget
- Chapitre 936 20 6409 pour la subvention
- Chapitre 934 231 6629 pour le diagnostic.

N° 95-246

Reçu à la Préfecture de L.-A.

le 22 DEC. 1995

### 11. PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC 96 - LANCEMENT APPEL D'OFFRES OUVERT

**M. DAVID donne lecture de l'exposé suivant :**

En vue de la réalisation du programme d'Eclairage Public, il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert pour désigner l'entreprise attributaire d'un marché à bons de commande, reconductible sur 3 années. Les travaux consistent pour l'essentiel en la rénovation de l'éclairage public en accompagnement du programme d'aménagements de voirie, en renforcements ponctuels et en mise en conformité suite à des interventions d'E.D.F.

Il est demandé au Conseil Municipal de ce jour de délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux supérieure à 700.000 F, seuil financier au-delà duquel il est nécessaire de recourir à la procédure de l'appel d'offres.

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une appel d'offres ouvert pour la dévolution des travaux d'éclairage public
- Et signer les marchés à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant
- Dit que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs section investissement

N° 95-247

Reçu à la Préfecture de L.-A.

le 30 JAN. 1996

### 12. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE "AGENCER CREER ASSOCIES"

**M. DAVID donne lecture de l'exposé suivant :**

Par délibération en date du 30 Juin 1995, le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet d'architecte "Agencer Créer Associés" pour la réhabilitation d'un bâtiment industriel avec construction de bureaux 11, rue Félix Eboué.

A notre demande, le coût prévisionnel est modifié du fait de la création de bureaux supplémentaires et de la prise en compte de prestations de meilleure qualité.

Ces travaux supplémentaires ont une incidence sur le montant initial du marché de maîtrise d'oeuvre.

L'augmentation étant supérieure à 5 % du montant initial, la commission d'appel d'offres a été consultée et a formulé un avis favorable à la passation de l'avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal de ce jour de délibérer sur cet avenant au marché de maîtrise d'oeuvre d'un montant de 31.413,89 F TTC sans inscription de crédit complémentaire.



Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 1995.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 31 Octobre 1995

Considérant la nécessité de délibérer sur la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour modification du coût prévisionnel des travaux de réhabilitation d'un bâtiment industriel 11 rue Félix Eboué

**DÉLIBÈRE : par 33 voix pour et 6 abstentions (Opposition)**

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché "Agencer Créer Associés" d'un montant de 31.413,89 F TTC ou 26.048 F H.T.

- Dit que cet avenant n'entraîne pas d'inscription de crédit complémentaire.

**13. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE "DIDIER LE BORGNE ARCHITECTE"**

**M. DAVID donne lecture de l'exposé suivant :**

Par délibération en date du 13 Juillet 1995, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet d'architecte "Didier LE BORGNE" pour la création d'un restaurant scolaire avec accueil périscolaire et création d'une salle de classe supplémentaire à la maternelle Chêne Creux.

Pour tenir compte de modifications de programme (salle de repos et sanitaires) le coût prévisionnel provisoire des travaux est modifié. Ces travaux supplémentaires ont une incidence sur le montant initial du marché de maîtrise d'oeuvre.

L'augmentation étant supérieure à 5 % du montant initial, la commission d'appel d'offres a été consultée et a formulé un avis favorable à la passation de l'avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal de ce jour de délibérer sur cet avenant sans inscription de crédit complémentaire.

Par ailleurs, le marché de maîtrise d'oeuvre globalisant deux opérations (le restaurant scolaire avec l'accueil périscolaire d'une part et la création d'une salle de classe supplémentaire d'autre part), il est souhaitable de scinder les travaux en deux phases correspondant à chacune des opérations compte tenu de nouveaux éléments pouvant conduire à différer l'une d'entre elles

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 Juillet 1995

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 31 Octobre 1995

Considérant la nécessité de délibérer sur la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour modification de coût prévisionnel des travaux de création d'un restaurant avec accueil périscolaire et création d'une salle de classe supplémentaire à la Maternelle Chêne Creux.

N° 95-248  
Reçu à la Préfecture de L.-A.  
le 30 JAN. 1996





N° ~~95-249~~  
 Reçu à la Préfecture de L.-A.  
 le 30 JAN. 1996.....

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché LE BORGNE .
- Dit que cet avenant n'entraîne pas d'inscription de crédit complémentaire.

**14. AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE "FORMA 6"**

**M. DAVID donne lecture de l'exposé suivant :**

Par délibération en date du 13 Juillet 1995, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet d'architecte "FORMA 6" pour l'extension de la Maternelle Ouche Dinier 2.

Pour tenir compte d'une modification de programme (salle de repos) le coût prévisionnel provisoire des travaux est modifié.

Ces travaux supplémentaires ont une incidence sur le montant initial du marché de maîtrise d'oeuvre.

L'augmentation étant supérieure à 5 % du montant initial, la commission d'appel d'offres a été consultée et a formulé un avis favorable à la passation de l'avenant.

Il est demandé au Conseil Municipal de ce jour de délibérer sur cet avenant au marché de maîtrise d'oeuvre sans inscription de crédit supplémentaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 Juillet 1995

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 31 Octobre 1995

Considérant la nécessité de délibérer sur la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre pour modification de coût prévisionnel des travaux de création d'une salle de classe à la maternelle Ouche Dinier 2.

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché FORMA 6 .
- Dit que cet avenant n'entraîne pas d'inscription de crédit complémentaire.

N° ~~95-250~~  
 Reçu à la Préfecture de L.-A.  
 le 6 FEV. 1996.....

**15. AVENANT N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX CONCERNANT LA REHABILITATION DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS 1 RUE ALSACE LORRAINE**

**M. DAVID donne lecture de l'exposé suivant :**

Par délibération en date du 25 Juin 1993, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le maire à recourir à la procédure de l'appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux 1, rue Alsace Lorraine.

Les travaux n'ont reçu un commencement d'exécution que le 1er Mars 1995, les prêts PLATS n'ayant été attribués qu'en début d'année.



Les délais initialement prévus étaient de 12 mois à partir de la notification du lot Gros Oeuvre attribué à la société SRB. Des aléas de chantier en particulier la découverte en cours de chantier de travaux de renforcement et de traitement des solives bois porteuses, nécessitant un accord préalable de la copropriété, ont conduit à des retards sur le chantier.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prolonger ce délai de 3 mois, afin de mener à son terme convenablement ce chantier sur lequel intervient une entreprise de réinsertion.

Cette décision entraîne la passation d'un avenant aux marchés de travaux suivants :

SRB	Gros Oeuvre
CAVABAT	Démolition
CEZ MENI	Plomberie
ATLANTIQUE OUVERTURE	Menuiseries extérieures

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu sa délibération en date du 25 JUIN 1993, concernant la réhabilitation de l'immeuble, quai de la Verdure - 1 rue Alsace Lorraine,

Vu les marchés de travaux intervenus pour assurer l'exécution de ces travaux.

Considérant la nécessité de prolonger les délais d'exécution initialement prévus.

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 aux marchés de travaux pour prolongation des délais d'exécution de 3 mois.

N° 95-251

Reçu à la Préfecture L.-A.  
le 9 JAN. 1996

**16. HALLE DE LA TROCARDIERE -  
CONTRAT DE GERANCE - AVENANT N°6**

**M. BOURGES donne lecture de l'exposé suivant :**

Par délibération du Conseil Municipal du 15 Mars 1992, la Ville de Rezé a décidé de confier l'exploitation de la Halle de la Trocardière à la Société d'Economie Mixte "SUD LOIRE ANIMATION PROMOTION" dénommée aujourd'hui "SUD LOIRE ANIMATION AMENAGEMENT PROMOTION" au moyen d'un contrat de gérance.

Initialement fixée du 1er Avril 1991 au 31 Décembre 1992, la durée de ce contrat a été prorogée à compter du 1er Janvier 1993 pour une durée d'un an et tacitement reconduit pour la même durée et ce, au plus tard au 31 décembre 1995, par un avenant N°1 approuvé par le Conseil Municipal du 18 Décembre 1992.

S'agissant d'une délégation de service public, le renouvellement du contrat de gérance de la Halle de la Trocardière est désormais soumis à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes en application de la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Cette procédure qui nécessite une période d'environ six mois n'a pu être engagée dans le délai requis par le terme de l'actuel contrat de gérance fixé au 31 Décembre 1995.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service public délégué et de respecter la nouvelle procédure instituée par la loi, il y a lieu de proroger l'actuel contrat de gérance pour une durée d'une année, soit du 1er Janvier au 31 Décembre 1996, cette possibilité étant également prévue par la loi.





CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 DEC. 1995

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu la délibération du 15 Mars 1991 approuvant le contrat de gérance de la Halle de la Trocardière,

Vu la délibération du 18 Décembre 1992 approuvant les termes de l'avenant N°1 au contrat de gérance,

Vu la loi du 29 Janvier 1993, notamment ses articles 38 et 40 alinéa 2.

**DÉLIBÈRE : par 33 voix pour et 6 abstentions (Opposition)**

- Approuve les termes de l'avenant N°6 au contrat de gérance annexé à la présente délibération.

- Autorise Monsieur François BOURGES, Adjoint au Maire, à signer cet avenant.

N° 95 252  
Reçu à la Préfecture de L.-A.  
le 28 DEC. 1995

**17. VILLE DE REZE - DECISION MODIFICATIVE N° 5 - EXERCICE 1995 - APPROBATION**

**M. BOURGES donne lecture de l'exposé suivant :**

Par délibérations en date du 24 mars, 4 mai, 23 juin, 7 octobre, et 24 novembre 1995, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif ainsi que quatre Décisions Modificatives pour le Budget Principal de la Ville et les Budgets Annexes.

Depuis ces différents budgets, il apparaît nécessaire d'établir une cinquième Décision Modificative technique de fin d'année dont l'ensemble des mouvements budgétaires figurent sur le document en annexe et dont les principales dispositions, hormis les simples transferts de crédits déjà votés, sont les suivantes.

**-A- BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les mouvements concernent essentiellement les opérations suivantes :

1 RECETTES ET DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES	RECETTES
Aménagement ruelles de Trentemoult :		
* Subvention FEDER		396.400,00 F
* Minoration du recours à l'emprunt (globalisé)		-396.400,00 F
Réajustement des recettes d'investissement		
* Subventions diverses		1.295.289,00 F
* Cession de terrains alignement de voirie		-49.700,00 F
* Minoration du recours à l'emprunt (globalisé)		-1.245.589,00 F
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 F</b>	<b>0,00 F</b>

**BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT PAR ARTICLES**

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 SUBVENTIONS		1.691.689,00 F
11 PRELEVEMENT SUR RECETTES		1.500,00 F
13 FRAIS EXTRAORDINAIRES	1.500,00 F	
16 EMPRUNTS		-1.641.989,00 F
21 IMMOBILISATIONS		-49.700,00 F
<b>TOTAUX</b>	<b>1.500,00 F</b>	<b>1.500,00 F</b>



**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les mouvements concernent essentiellement les opérations suivantes :

1 AFFECTATION DE RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Subvention contrat Ville 95 - Insertion sociale 16/25 ans Reversement à l'association Service Jeunesse	60.000,00 F	60.000,00 F
Subvention 1995 contrat enfance - Accueil temporaire Chêne Gala Reversement à l'association Service Jeunesse	209.828,00 F	209.828,00 F
<b>TOTAUX</b>	<b>269.828,00 F</b>	<b>269.828,00 F</b>

2 RECETTES ET DEPENSES NOUVELLES	DEPENSES	RECETTES
Subvention Service Jeunesse - CLSH Jaunais Subvention prévention délinquance	1.410,00 F	1.410,00 F
<b>TOTAUX</b>	<b>1.410,00 F</b>	<b>1.410,00 F</b>

**BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT  
PAR ARTICLES**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
60 ACHATS	2.698,00 F	
63 TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	16.756,00 F	
65 SUBVENTIONS	-5.333,00 F	
66 FRAIS DE GESTION	-25.031,00 F	
69 FRAIS EXCEPTIONNELS	279.238,00 F	
73 REMBOURSEMENTS SUBVENTIONS		269.828,00 F
83 PRELEVEMENT SUR RECETTES ORD.	1.500,00 F	
<b>TOTAUX</b>	<b>269.828,00 F</b>	<b>269.828,00 F</b>

**-B- RESTAURATION**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les mouvements ne concernent que des crédits déjà votés.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
60 DENREES ET FOURNITURES	130.000,00 F	
61 FRAIS DE PERSONNEL	-75.000,00 F	
63 TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	-55.000,00 F	
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 F</b>	<b>0,00 F</b>

**-C- BUDGET PETITE ENFANCE**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les mouvements ne concernent que des crédits déjà votés.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
61 FRAIS DE PERSONNEL	-12.940,00 F	
82 RESULTATS	12.940,00 F	
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00 F</b>	<b>0,00 F</b>





Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir voter la Décision Modificative N°5 de la Ville et des Budgets Annexes, pour l'exercice 1995, conformément au projet présenté.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes et notamment les articles L 211-1 à L 212-14,

Vu l'instruction générale sur la comptabilité publique du 20 Juin 1959,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 Décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique et le décret n° 83-16 portant établissement de la liste des pièces justificatives,

Vu le Décret du 27 Janvier 1966 relatif aux comptes des receveurs des Communes,

Vu l'instruction M12 du 18 Décembre 1959 relative à la comptabilité des Villes de plus de 10 000 Habitants et les instructions complémentaires n° 73-24 M, n°74-172 M, n°76-129 M,

Vu l'instruction M49 du 30 octobre 1991 relative à la comptabilité des services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement,

Vu le Budget Primitif de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mars 1995 ainsi que les Décisions Modificatives n° 95-01 à 95-04 adoptées par délibérations du Conseil Municipal des 4 mai, 23 juin, 6 octobre, et 24 novembre 1995,

Vu le projet de Décision Modificative N°5 pour l'exercice en cours,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont été examinées par chapitre pour la section de fonctionnement et par sous-chapitre pour la section d'investissement, à l'exception des budgets annexes pour lesquels les dépenses et les recettes ont été examinées par article,

Considérant que l'équilibre des dépenses et recettes est réalisé au sein de chaque section,

**DELIBERE : par 33 voix pour et 6 abstentions (Opposition)**

Approuve le projet de Décision Modificative N°5 pour l'exercice 1995 relative au Budget Principal de la Ville ainsi que ceux des Budgets Annexes, et s'élevant en dépenses et en recettes, à la somme de : **271.328 francs.**

**18. CONVENTION PORTANT CREATION D'UN POLE REGIONAL DE MUSIQUE ANCIENNE, ENTRE REZE, NANTES ET LE MINISTERE DE LA CULTURE**

**M. MESSINA donne lecture de l'exposé suivant :**

Depuis 1985 la ville a confié à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) et à l'Académie de Recherche sur l'Interprétation Ancienne (ARIA), une mission de formation, de production et de recherche sur la musique ancienne.

Nantes pour sa part a créé un département de musique ancienne au sein du Conservatoire National de Région.

Rezé et Nantes décident de regrouper les compétences des deux communes afin d'optimiser leurs ressources et d'affirmer une action forte et volontaire en faveur de la formation en musique ancienne. A l'instigation de la Direction Régionale de l'Action Culturelle, les deux villes créent le Pôle Régional de Musique Ancienne.

La ville de Rezé s'engage à travers une convention à mettre à la disposition de ce Pôle les moyens nécessaires à son fonctionnement ; il s'agit de l'ensemble des moyens en matériel, en personnel, en subvention et en locaux, actuellement mis à disposition de l'ARIA et de l'EMMD pour cette activité, puis des locaux prévus à cet effet dans le Centre Culturel Musical de la Balinière, dès sa construction.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

N° 95-253  
Reçu à la Préfecture de L.A.  
le 28 DEC. 1995



Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Considérant l'intérêt de ce Pôle Régional de Musique Ancienne,

Considérant l'intérêt d'établir un partenariat avec la ville de Nantes et l'État par la DRAC,

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

1 - Approuve la convention qui lui est soumise ;

2 - Donne mandat au Maire de la signer au nom de la Commune ;

3 - Dit que les crédits sont déjà inscrits au budget municipal, sous-chapitres 945 24 et 945 243.

**19. INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES -  
LOCATION AUX ETABLISSEMENTS SECONDAIRES -**

**M. RICHARD donne lecture de l'exposé suivant :**

La Ville de Rezé est propriétaire d'installations sportives (gymnases, stades, piscine) qui sont mises à disposition des Collèges et Lycées afin de leur permettre de dispenser l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive.

Par ailleurs, les lois de décentralisation des 7 et 22 Juillet 1983 donnent aux régions et aux départements des responsabilités nouvelles dans le domaine de l'enseignement en leur transférant la compétence du fonctionnement des Lycées et Collèges.

Le Conseil, par délibération en date du 1er Juin 1995, a approuvé pour l'année 1994-1995 (1er Janvier au 30 Juin) les participations financières des Collèges et Lycées pour l'occupation des installations sportives municipales, ainsi que les conventions d'utilisation pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 1995.

Les tarifs fixés par la Région et le Département qui font état de :

- 40 F l'heure pour les gymnases
- 20 F l'heure pour les équipements de plein air
- 100 F l'heure pour les piscines

sont tout à fait disproportionnés par rapport aux coûts réels de fonctionnement supportés par la Ville, propriétaire.

Dans la délibération du 1er Juin 1995, le Conseil avait d'ailleurs souhaité que d'autres discussions aient lieu avec les instances départementales et régionales pour arriver, à terme, à la prise en compte des frais réels de fonctionnement des installations sportives.

Pour l'année 1995-1996, le Département et la Région proposent à nouveau, les mêmes tarifs.

Il serait peut-être préférable de ne signer les conventions 1995-1996 qu'uniquement pour le premier trimestre scolaire et de reprendre ensuite les négociations en vue d'obtenir une augmentation des tarifs au 1er Janvier 1996, toujours dans le but d'arriver à la prise en compte des coûts réels de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes,

Vu la nécessité de récupérer les frais de fonctionnement nécessités par l'utilisation des installations sportives municipales par les établissements secondaires,

N° 95-254  
Reçu à la Préfecture de L.-A.  
le 28 DEC. 1995

RECETTES
60.000,00 F
200.828,00 F
260.828,00 F
1.410,00 F
1.410,00 F

RECETTES





Le plan de financement initial était comme suit pour un coût de construction et d'aménagement de 14 447 600 F TTC

accepte, à titre transitoire, les tarifs proposés par le Département et la Région pour le premier trimestre 1995-1996,

autorise le Maire à signer les conventions correspondantes avec les établissements secondaires et les Lycées,

demande que les discussions reprennent avec les instances concernées pour augmenter les tarifs de location afin d'arriver à la prise en compte des coûts réels de fonctionnement.

Par lettre en date du 16 octobre 1995, l'APAJH informe la Ville que la CRAM des Pays de Loire se désengage en raison d'un montage financier comportant moins de 40 % d'aides n'ayant pas d'incidences sur le prix de journée. En outre, elle doit faire face à une réévaluation du coût de

N° 95-235

Reçu à la Préfecture de L.-A.  
le 28 DEC. 1995

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

**20. PISCINE MUNICIPALE - MODIFICATION DES TARIFS**

**M. RICHARD** donne lecture de l'exposé suivant :

Le Conseil Municipal du 6 octobre 1995 a fixé l'ensemble des tarifs municipaux applicables au 1er janvier 1996.

Or, deux modifications sont à apporter aux tarifs piscine en ce qui concerne les leçons.

Il faudrait rajouter les lignes suivantes :

- 10 collectives adultes (rezéens)	+ entrées M	=	181,50 F
- 10 collectives adultes (extérieurs)	+ entrées N	=	227,00 F

Le paragraphe LECONS Piscine deviendrait donc le suivant :

- 10 individuelles (rezéens)	+ entrées H	=	372,00 F
- 10 individuelles (extérieurs)	+ entrées X	=	352,00 F
- 10 collectives enfants (rezéens)	+ entrées G	=	150,00 F
- 10 collectives enfants (extérieurs)	+ entrées Y	=	187,00 F
- 10 collectives adultes (rezéens)	+ entrées M	=	181,50 F
- 10 collectives adultes (extérieurs)	+ entrées N	=	227,00 F

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes et notamment son article L 122.20,

**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

adopte les deux lignes supplémentaires des tarifs applicables aux leçons de natation.

autorise le Maire à revoir ces tarifs annuellement par voie d'arrêté.

N° 95-256

Reçu à la Préfecture de L.-A.  
le 28 DEC. 1995

**21. ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS (A.P.A.J.H.) - CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE A REZÉ - EMPRUNT DE 11 250 000 F AUPRÈS DE LA B.P.B.A. - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 50 % - APPROBATION**

**M. COUTANT - NEVOUX** donne lecture de l'exposé suivant :

L'ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS (A.P.A.J.H.), sise au 12 rue de Clermont à Nantes, avait sollicité la ville de Rezé ainsi que le Conseil Général de Loire-Atlantique pour une garantie solidaire relative à deux emprunts d'un montant total de 7 169 520 francs à contracter auprès de la Société Générale et destinés au financement de la construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée à Rezé.



Le plan de financement initial était bâti comme suit, pour un coût de construction et d'aménagement de 16 447 600 francs :

- Apport A.P.A.J.H. :	1 000 000 francs
- Subvention District :	4 200 000 francs
- Prêt CRAM sans intérêts :	4 078 080 francs
- Emprunt bancaire construction :	4 315 520 francs
- Emprunt bancaire matériel, mobilier :	2 854 000 francs

Par délibération en date du 6 octobre 1995, le Conseil Municipal a accordé la garantie municipale à hauteur de 50 % pour les deux emprunts bancaires.

Par lettre en date du 16 octobre, l'APAJH informe la Ville que la CRAM des Pays de Loire se désengage en raison d'un montage financier comportant moins de 40 % d'aides n'ayant pas d'incidences sur le prix de journée. En outre, elle doit faire face à une réactualisation du coût de l'opération renchérie par l'augmentation du taux de T.V.A.

Le 20 novembre, l'APAJH transmet à la Ville son nouveau montage financier établi comme suit, pour un coût de construction et d'aménagement porté à 16 863 675 francs :

- Apport A.P.A.J.H. :	1 008 205 francs
- Subvention District :	4 605 470 francs
- Emprunt bancaire construction :	8 400 000 francs
- Emprunt bancaire matériel, mobilier :	2 850 000 francs

Les nouvelles modalités de financement bancaire sont les suivantes :

- Construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée à Rezé pour un montant de 14 013 675 francs  
Emprunt de 8 400 000 F sur 20 ans au taux fixe de 7,30 % l'an remboursable par trimestrialités.
- Équipement en mobilier et matériel pour un montant de 2 850 000 francs :  
Emprunt de 2 850 000 F sur 15 ans au taux fixe de 7,30 % l'an remboursable par trimestrialités.

Ces deux emprunts à contracter auprès de la B.P.B.A. seront garantis respectivement par le Conseil Général de Loire-Atlantique et la Ville de Rezé à hauteur de 50 % chacun. Bien entendu, la présente garantie se substituera à celle accordée le 6 octobre.

L'administration municipale a procédé à un contrôle des comptes de ladite association. Les études effectuées, il ressort que la situation financière de l'APAJH peut nous permettre de donner un avis favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Communes et notamment les articles L 236-13 à L 236-16,

Vu les articles 196 et suivants du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation,

Vu l'article VI de la loi du 2 mars 1982 et les textes subséquents, notamment le décret n° 83-592 du 5 juillet 1983 réglementant les modalités d'octroi par les communes de leur garantie ou de leur caution pour les emprunts contractés par des personnes de droit privé ou public, ainsi que la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et son décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988 modifiant les textes précités,

Vu les articles L 312-3 et R 331-13, les articles R 441-1 à 441-17 du Code de la construction et de l'Habitation,

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Vu la demande formulée par l'A.P.A.J.H. et tendant à obtenir la garantie communale solidaire à hauteur de 50 % pour deux emprunts d'un montant total de 11 250 000 F à contracter auprès de la B.P.B.A. et destinés au financement de la construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée à Rezé,

Vu le rapport sur les documents financiers et comptables transmis par l'A.P.A.J.H.,

Vu la convention de garantie à intervenir pour cet emprunt,





**DÉLIBÈRE : à l'unanimité,**

1° - Adopte les dispositions suivantes :

**ARTICLE 1er**

La commune de Rezé accorde sa garantie à l'organisme de droit privé A.P.A.J.H. pour le remboursement à hauteur de 5 625 000 F de deux emprunts d'un montant total de 11 250 000 F que ledit organisme se propose de contracter auprès de la B.P.B.A. suivant les modalités suivantes :

Construction de la Maison d'Accueil Spécialisée : emprunt de 8 400 000 F au taux fixe de 7,30 % l'an remboursable par trimestrialités sur 20 ans .

Équipement en mobilier et matériel de la M.A.S. : emprunt de 2 850 000 F au taux fixe de 7,30 % l'an remboursable par trimestrialités sur 15 ans .

**ARTICLE 2**

Au cas où ledit organisme pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Rezé s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que l'organisme prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant.

**ARTICLE 3**

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Maire de Rezé est autorisé à intervenir, à titre de garant au nom de la commune de REZÉ, sur le contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur B.P.B.A. et l'A.P.A.J.H. , ainsi que sur tout acte ou pièce se rapportant à cette affaire.

**ARTICLE 5**

La présente délibération remplace et annule la délibération du 6 octobre 1995 par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de Rezé a accordé sa garantie à hauteur de 50 % à l'A.P.A.J.H. pour le remboursement de 2 emprunts Société Générale pour un montant de 7 169 520 F.

**INFORMATIONS**

**- Passation d'un marché négocié pour l'achat d'un poids lourd affecté au C.T.M.**

Visa Préfecture du 18/7/95  
Entreprise retenue : FRANCE VI

Montant du marché : 530 640,00 F TTC

**- Exercice du droit de préemption urbain :**

N° 95. 258

• **Le 29 Août 1995** : Propriété de Monsieur MEGIE Paul, 37 Rue Alsace Lorraine, cadastrée section AR n° 432 - Lot de copropriété n° 4 (studio) - Prix de la préemption : 56 500 Francs (prix de la DIA : 50 000 Francs + 20 000 Francs de frais d'Agence). La Ville ayant contesté le montant des frais d'Agence, le Juge de l'Expropriation a été saisi sur ce dossier.

**Objet de la préemption** : Mise en oeuvre d'une politique locale de l'habitat (opération de rénovation de cet immeuble vétuste).

N° 95. 259

• **Le 29 Août 1995** : Propriété des Consorts MOLLAT, 37 Rue Alsace Lorraine, cadastrée section AR n° 432 - Lots de copropriété n° 8 (studio) et 21 (caveau) - Prix de la préemption 39 000 Francs (y compris 4 000 Francs d'honoraires d'Agence).

**Objet de la préemption** : Mise en oeuvre d'une politique locale de l'habitat (opération de rénovation de cet immeuble vétuste).



N° 95-260

**Le 13 Septembre 1995** : Propriété des Consorts JARLAND - 2 Rue Emile Blandin, cadastrée section AW n° 65 - Maison d'habitation - Prix de la préemption 250 000 Francs (prix de la DIA : 300 000 Francs). Le Juge de l'expropriation a été saisi sur ce dossier

**Objet de la préemption** : Mise en oeuvre d'une politique locale de l'habitat. Ce bien sera intégré dans l'aménagement du secteur d'urbanisation future du Jaunais (lotissement).

N° 95-261

**Le 15 Novembre 1995** : Propriété de Monsieur et Madame CHEVALIER Paul - 16 Rue Maurice Monnier, cadastrée section AH n° 653 - Maison d'habitation - Prix de la préemption : 550 000 Francs.

**Objet de la préemption** : Permettre l'extension de l'hôtel de Ville sur des espaces situés à proximité compte tenu de l'impossibilité de réaliser un développement sur les terrains adjacents appartenant à la Fondation de la Providence sur lesquels l'Ecole Saint Joseph a un projet.

**- Location de terrains et bâtiments communaux :**

**a) - Pour les terrains :**

**180 Rue du Genétais** : Location à Monsieur et Madame DELORME Claude d'un terrain de 459 m<sup>2</sup> cadastré section BV n° 229 et 232 à compter du 1er Janvier 1995 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction - Prix du loyer mensuel : 200 Francs

N° 95-263

**4 Rue de l'Epinais** : Mise à disposition à titre gratuit au profit de Madame BIGUET et Messieurs ZIMMER Manuel et Michel d'un terrain d'une superficie de 462 m<sup>2</sup> cadastré section BD n° 277 à compter du 1er Juin 1995 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N° 95-264

**2 Rue de l'Epinais** : Mise à disposition à titre gratuit, au profit des Consorts GEOFFRIT d'un terrain d'une superficie de 342 m<sup>2</sup> cadastré section BD n° 280, à compter du 1er Juin 1995, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N° 95-265

**9 Rue de l'Epinais** : Location à Monsieur CORTES et Madame BESNIER d'un terrain de 309 m<sup>2</sup> cadastré BD n° 379 à compter du 1er Juin 1995 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Prix du loyer mensuel : 200 Francs

N° 95-266

**25 Rue Théodore Brosseaud** : Mise à disposition à titre gratuit au profit des Restaurants du Coeur (opération Jardins du Coeur) d'un terrain cadastré section AK n° 284 d'une superficie totale de 22 137 m<sup>2</sup> à compter du 1er Septembre 1995 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N° 95-267

**Rue René Cassin** : Mise à disposition à titre gratuit, à compter du 30 Novembre 1995, au profit d'E.D.F. de l'espace de terrain nécessaire à l'installation d'une ligne souterraine (H.T. - B.T.) sur la parcelle AR N° 363 pour les immeubles de l'O.P.A.C., Rue René Cassin.

N° 95-268

**22 Rue des Chalonniers** : Mise à disposition à titre gratuit au profit d'E.D.F. de l'espace de terrain nécessaire à l'implantation d'un transformateur sur la parcelle CK n° 256 à compter du 23 Novembre 1995.

**b) - Pour les bâtiments :**

N° 95-269

**102 Rue Ernest Sauvestre** : location au Contrôle Technique Automobile Rezéen d'un local commercial d'une superficie d'environ 270 m<sup>2</sup> avec parking à compter du 1er Janvier 1995 jusqu'au 30 Novembre 1996 (durée 23 mois) - Loyer mensuel : 5 900 Francs + charges.

N° 95-270

**28 Place Pierre Sépard** : location à Madame JAN d'un bâtiment à usage commercial et d'habitation cadastré section AP n° 76 à compter du 1er Janvier 1995 jusqu'au 31 Décembre 1995. Loyer mensuel : 2 030 Francs + droit de bail.

N° 95-271

**93 Rue Jean Jaurès** : Mise à disposition à titre gratuit, au profit de l'Association des Restaurants du Coeur, d'un espace d'environ 100 m<sup>2</sup> dans l'ensemble immobilier cadastré AP n° 563 à compter du 24 Février 1995 pour une durée de 3 mois renouvelable par tacite reconduction - Locaux libérés début Septembre 1995.

N° 95-272

**100 Rue Ernest Sauvestre** : Location à la Société SODIF d'un bâtiment à usage d'entrepôt à compter du 1er Avril 1995 pour une durée de 23 mois. Loyer trimestriel : 4 500 Francs + droit de bail.

N° 95-273

**6 Rue Eugène Chartier** : Location à la Direction de la Population et des Migrations (sous-direction des Naturalisations) d'un local à usage d'entrepôt d'une superficie de 151 m<sup>2</sup> et d'un





N° 95-274

d'un bureau de 25 m² à compter du 15 Septembre 1995 pour une durée de 2 ans - Loyer annuel : 24 335 Francs.

N° 95-275

• 6 Place Pierre Sénard : Mise à disposition au profit de l'Association Bridge Club Rezéen d'une maison à compter du 1er Avril 1995 jusqu'au 30 Juin 1996. Participation annuelle de l'Association aux charges à hauteur de 2 400 Francs.

N° 95-276

• Square Pont Rousseau : Résidence "Les Acacias" :  
\* Mise à disposition à titre gratuit au profit de l'Association Nantaise des Foyers de Jeunes Travailleurs (A.N.F.J.T.) d'un local d'une superficie d'environ 83 m² à compter du 1er Octobre 1995 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

N° 95-277

\* Location au PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economie - Région Nantaise) d'un local d'une superficie de 62 m² avec utilisation conjointe d'autre locaux (32 m²) à compter du 1er Octobre 1995 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. Loyer annuel de 31500 Francs + droit de bail.

N° 95-278

• Rue de la Gare : Location à Monsieur MENAGER Claude d'un bâtiment à usage d'entrepôt d'une superficie d'environ 500 m² à compter du 1er Octobre 1995 jusqu'au 30 Avril 1996. Loyer mensuel : 1 025 Francs + droit de bail.

N° 95-279

• 102 Rue Aristide Briand : Location à la Société LOGICOM d'un bâtiment pour usage de bureaux à compter du 1er Décembre 1995 pour une durée de 11 mois. Loyer mensuel : 1 500 Francs + droit de bail.

N° 95-280

• 1 Rue du Port : Location à la Société Loire Nautic de locaux à usage de bureaux, ateliers et entrepôt pour une superficie totale d'environ 450 m² à compter du 1er Décembre 1995 pour une durée de 6 mois. Montant du loyer mensuel pour la période : 5 000 Francs + droit de bail

• 22, 24 Rue Alsace Lorraine : Location à Madame COULIBALY - DANJOU Fatimata d'un local à usage de magasin d'une superficie d'environ 75 m² à compter du 1er Janvier 1996 pour une durée de 23 mois. Loyer mensuel : 1 221 Francs + droit de bail.

**c) - Pour les jardins familiaux :**

N° 95-281

• Rue Georges Berthomé : trois conventions de mise à disposition

N° 95-282

• Secteur de la Barbonnerie : une convention de mise à disposition

N° 95-283

• Secteur des rives de Sèvres : une convention avec OSER INSERTION

et ont signé les membres présents :

Handwritten signatures of council members, including names like H. Choquet, M. Galois, and others.



REPERTOIRE

N°	OBJET	Page
deel019501	C.N.R.A.C.L. - Augmentation de la cotisation - Voeu	1 verso 95-01
defi019501	Débat d'orientation budgétaire - Année 1995	2 recto 95-02
deju019501	Contrat de gérance entre la Ville et la SLAAP - Avenant n° 4 relatif aux mesures de sécurité et à la sûreté du public	4 verso 95-03
dedu019501	Convention d'Aménagement de l'îlot Pont-Rousseau - Avenant n° 2 relatif à sa prorogation	5 recto 95-04
desg019501	Dissolution de l'AROFEC - Remise gratuite du matériel à la Ville	5 recto 95-05
dedu019501	Dénomination de voies	5 verso 95-06
defi019502	Association des Centres de Vacances des Travailleurs de Loire-Atlantique (A.C.V.T.L.A.) - Travaux de mise aux normes du camping du Grand Corseau à Fromentine (85) - Emprunt de 400.000 F à contracter auprès de la B.F.C.C. - Garantie d'Emprunt - Approbation	6 verso 95-06
dedu019502	Réseau télématique "villes moyennes" - Abandon de créance	7 recto 95-07
defa019501	Législation funéraire - Sépulture des personnes sans ressources - Dispositions particulières	7 verso 95-08
decc019501	Remboursement des frais de déplacement d'un médecin du C.M.S.	7 verso 95-09
dest019501	Insertion des réseaux dans l'environnement des rues Cloatre et Jouneau - Place Levoyer - Convention Ville/France Télécom	8 recto 95-10
dest019502	Entretien du réseau intercommunal dit collecteur latéral de la Jaguère - Convention Ville/Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération Nantaise	8 verso 95-11
dest019503	Programme Voirie 95 - Lancement Appel d'Offres ouvert	8 verso 95-12
dest019504	Programme Eclairage Public 95 - Lancement Appel d'Offres ouvert	9 recto 95-13
dest019505	Programme Assainissement 95 - Lancement Appel d'Offres ouvert	9 verso 95-14
dest019506	Passation de deux marchés négociés de maîtrise d'oeuvre, nouvelle procédure	9 verso 95-15
derh019501	Création et transformation de postes - Renouvellement de contrat	10 recto 95-16
derh019502	Mise à disposition de personnels municipaux	11 verso 95-17
derh019503	Personnel communal - Régime indemnitaire des agents de catégorie c - Majoration de l'indemnité mensuelle à compter du 1/01/95	11 verso 95-18
dein019501	Convention entre la Ville de Rezé et l'A.N.F.J.T. (CAP EMPLOI)	12 recto 95-19
deju029501	Délégation du Port de Trentemoult - Désignation de la Commission d'Ouverture des plis	13 verso 95-20
dedu029501	Immeuble en copropriété - 1 rue Alsace Lorraine - Acquisition de deux greniers (LOT N° 3) à la S.C.I. des bords de Sèvre	14 recto 95-21
dedu029502	Rachat au District de l'Agglomération Nantaise des propriétés BUTTY, DDEPASSE, GRELIE, LEFEUVRE, MOREAU, PERRIN, GADAIS	14 recto 95-22
dedu029503	Vente à Monsieur et Madame DUC et à Madame HUBERT d'une bande de terrain cadastrée by n° 549p, jouxtant l'arrière de leur jardin	15 recto 95-23
desg029501	Fonctionnement de l'antenne de télé-enseignement du C.N.A.M. - Convention	15 verso 95-24
dest029501	Restructuration de la résidence de Mauperthuis - Lancement concours maîtrise oeuvre	16 recto 95-25
dest029502	Restructuration du groupe scolaire Port au Blé 1ère tranche - Autorisation lancement de l'appel d'offres ouvert	17 recto 95-26
dest029503	Construction du restaurant scolaire Ouche Dinier 2 - Autorisation lancement de l'appel d'offres ouvert	17 recto 95-27
dest029504	Marché de voirie - Programme 1994 - Lot n° 1 - Avenant n° 1 au marché	17 verso 95-28
derh029501	Invention des employés municipaux	18 recto 95-29
deel039501	Avis du Comité Economique et Social Communal sur la politique communale en matière "d'insertion emploi" et notamment sur le projet de "Plan Local d'Insertion par l'Economique"	19 verso 95-30
deel039502	Honorariat de Monsieur Maurice SAVARIAU	23 recto 95-31
defi039501	ARC - Observations définitives - Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire - Communication	23 recto 95-32



N°	OBJET	Page	
derg039501	Renouvellement de la convention de mobiliers urbains d'information 4x3 - Approbation du cahier des charges	23 recto	95-33
dedu039501	Aménagement des secteurs Port au Blé et Place du 8 mai 1945 - Approbation de la convention à passer avec l'AURAN	23 verso	95-34
dedu039502	Extension de l'aide à la rénovation du patrimoine et aux ravalements de façade	24 recto	95-35
dedu039503	Protection des zones naturelles (NC-ND) - Création d'une ZAD	24 verso	95-36
dedu039504	Le Léard - Cession de terrains aux sociétés ARC PROMOTION, SAMO et LA MAISON DU DROIT	25 recto	95-37
dedu039505	Dénomination de voies	25 verso	95-38
deds039501	Convention de formation continue avec le CEFRES concernant l'atelier de formation individuel permanent (A.F.I.P.)	26 recto	95-39
defi039502	Comptes administratifs et comptes de gestion - Exercice 1994 - 1°) Ville de Rezé 2°) Etablissements publics	26 recto	95-40
defi039503	Exercice 1995 - Ville de Rezé et Services Annexes - Taxes communales et produits communaux - Produits irrécouvrables - Admission en non valeur - Approbation	27 verso	95-41
95fi039504	Ville de Rezé et Services Annexes - Projets de budgets primitifs pour l'exercice 1995 Approbation	28 recto	95-42
decu039501	Programme 1995 de coopération décentralisée entre les Villes de VILLA EL SALVADOR (Pérou) et REZE	30 recto	95-43
derg039502	Electrification du marché Place du Pays de Retz - Modification des Tarifs - Approbation	30 verso	95-44
dest039501	Programme voirie 1995 - Concours de la Direction Départementale de l'Equipement	31 recto	95-45
derh039501	Personnel Communal - Tableau des Effectifs - Modifications	31 verso	95-46
derh039502	Déplacement des personnels territoriaux en mission temporaire à l'étranger	32 verso	95-47
dein039501	Plan Local d'Insertion par l'Economique - Approbation - Convention entre l'Etat et les collectivités territoriales	33 recto	95-48
dein039502	Plan Local d'Insertion par l'Economique - Adoption des statuts de l'Association	33 verso	95-49
dein039503	Plan Local d'Insertion par l'Economique - Désignation des représentants du Conseil Municipal	33 verso	95-50
dein039504	Plan Local d'Insertion par l'Economique - Subvention à l'association gestionnaire	34 recto	95-51
dein039505	Demande d'intervention du Fonds Social Européen pour des actions liées à l'insertion - Programme 1994	34 verso	95-52
dees059501	Convention entre la Ville de Rezé et la Fédération des Amicales Laiques de Loire-Atlantique	36 recto	95-53
dedu059501	Emplacement réservé n° 56 AU P.O.S. - Acquisition à Monsieur et Madame BARANGER d'une propriété sise 66 rue Emile Zola	36 verso	95-54
dedu059502	Acquisition de terrains aux Consorts HUGOT	37 recto	95-55
dedu059503	Convention entre la Ville et la SCI ST BARTH - Acquisition d'un terrain cadastré AP n° 645 sis rue des Forges	37 verso	95-56
dedu059504	Constitution d'une servitude de passage au profit de la Ville sur le terrain cadastré AP 646 occupé par LIDL	38 recto	95-57
dedu059505	Location à Messieurs LEBEAUPIN et BERTHAUD de l'ensemble immobilier "Chantier du Port" sis à l'angle de la rue du Port et de la rue Codet	38 verso	95-58
dedu059506	Chantier du Port - Acquisition à Messieurs LEBEAUPIN et BERTHAUD de l'ensemble immobilier sis à l'angle de la rue du Port et de la rue Codet	38 verso	95-59
dedu059507	Acquisition à Mesdames PILLET et GUIHENEUF de terrains Zad Sud	39 recto	95-60
dedu059508	Création d'une voie de desserte du secteur du Port au Blé reliant la rue Victor Hugo Acquisition de terrains	39 verso	95-61
dedu059509	Location d'un appartement à la Noelle pour l'extension de la bibliothèque - Augmentation du loyer	40 recto	95-62
dedu059510	Etablissement d'un schéma directeur pour le territoire Sud - Approbation de l'étude à passer avec le Groupement ROUSSEAU-CANTAL/DUPART - GESTIN	40 recto	95-63
defi059501	Ville de Rezé et Services Annexes - Décision Modificative n°1 pour l'exercice 1995 Reports de crédits d'investissement 1994 et crédits nouveaux 1995 - Approbation	40 verso	95-64
desi009501	Installation du nouveau Conseil Municipal	80 verso	95-69



N°	OBJET	Page	
des1069502	! Désignation d'un secrétaire de séance	61 recto	95-100
des1069503	! Election du Maire	61 recto	95-101
defi059502	! Avenant n° 1 à la convention redevance assainissement - Recouvrement par la ! Compagnie de l'Eau et de l'Ozone	44 verso	95-65
decc059501	! TAN - Titres de transports en commun des personnes de plus de 65 ans - Conditions ! de renouvellement	45 recto	95-66
desg059501	! Action de prévention santé - Convention avec le Collège Salvador Allende	46 recto	95-67
dees059502	! Convention entre la Ville et l'O.M.S.	46 recto	95-68
deen059503	! Location par la Région et le Département des installations sportives municipales ! pour les collèges et les lycées - Voeu	46 verso	95-69
dest059501	! Avenant n° 1 à la Convention de mandat avec l'OPAC pour la construction d'une ! mini-crèche	47 recto	95-70
derh059501	! Personnel communal - Tableau des effectifs - Modifications	47 verso	95-71
deri069501	! FEDER - demande de subvention	50 recto	95-72
deri069502	! Programme structurel européen - Objectif 2 1994/1996 - Réhabilitation d'un bâtiment ! industriel désaffecté au profit de l'association ECHO - Demande de subvention - ! Approbation du projet technique et du plan de financement	50 verso	95-73
deri069503	! Aménagement de la façade ligérienne et valorisation du village de la Haute Ile	51 recto	95-74
deri069504	! Valorisation de Trentemoult - Aménagement des ruelles	51 recto	95-75
deri069505	! Valorisation de Trentemoult - Réalisation d'un appontement et rénovation d'une barge	51 verso	95-76
derg069501	! Convention de mise à disposition de quinze mobiliers urbains d'information ! Approbation	52 recto	95-77
deje069501	! Actions sécurité routière 1995 - Participation financière du district	52 recto	95-78
dedu069501	! Acquisition aux consorts CLAVIER d'une emprise de terrain rue de la Coran	52 verso	95-79
dedu069502	! Secteur du Mortrait - Echange de terrains avec la Société France Terre	53 recto	95-80
dedu069503	! Acquisition à M. Darlot René d'un terrain sis rue René Cassin	53 verso	95-81
dedu069504	! Classement de voies et espaces verts dans le domaine public communal ! Décision de mise à enquête publique préalable	54 recto	95-82
dedu069505	! Déclassement du domaine public communal de voies et espaces verts ! Décision de mise à enquête publique préalable	54 verso	95-83
dedu0695066	! Zone d'activités Atout Sud - Cession à M. TROCHON (Auto-Bilan Rezé) ! d'un terrain situé rue Ordronneau	55 recto	95-84
dedu069507	! Zac de Praud - Cession de terrains à la Société France Terre	55 recto	95-85
dedu069508	! Exposition économique permanente du CCO - Contrat de location	55 verso	95-86
deri069504	! Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Rezé ! Bouguenais - La Montagne - Les Sorinières	56 recto	95-87
dest069501	! MAPAD - Avenant à la convention de location	56 recto	95-88
dere069501	! Lancement d'un appel d'offres concernant l'achat de denrées alimentaires pour le ! service restauration	56 verso	95-90
dees069502	! Location par la région et le département des installations sportives municipal en faveur des ! lycées et collèges	57 recto	95-91
dest069501	! Effacement des reseaux programme 1996 - demande de subvention auprès du Conseil Général	57 verso	95-92
dest069502	! Réseau de transfert intercommunal de la rive gauche de la Sèvre - Etude de tracé-mission ! de conduite d'opération	58 recto	95-93
dest069503	! Divers aménagements de sécurité - Marché Via France - Avenant n° 1	58 verso	95-94
dest069504	! Résidence Mauperthuis - Désignation de l'équipe lauréate	58 verso	95-95
deri069501	! Schéma d'aménagement et gestion des eaux du bassin versant de la Sèvre Nantaise	59 verso	95-96
derh069501	! Personnel communal - Tableau des effectifs - Modification	59 verso	95-97
derh069502	! Centre de Ressources Informatiques - locaux supplémentaires - ! Augmentation du temps d'entretien	60 recto	95-98
des1069501	! Installation du nouveau Conseil Municipal	60 verso	95-99



N°	OBJET	Page	Page
des1069502	Désignation d'un secrétaire de séance	61 recto	95-100
des1069503	Election du Maire	61 recto	95-101
des1069504	Détermination du nombre d'Adjoints et élections	61 verso	95-102
des1069505	Communication du Maire sur les délégations de fonctions	63 verso	95-103
des1069506	Réalisation des emprunts prévus au budget - Délégation au Maire	66 recto	95-104
des1069507	Marchés négociés - Délégation au Maire	66 verso	95-105
des1069508	Baux a passer - Baux prendre - Délégation au Maire	67 recto	95-106
des1069509	Assurances - Délégation au Maire	67 recto	95-107
des1069510	Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats notaires, avoués, huissiers de justice et experts - Délégation au Maire	67 verso	95-108
des1069511	Exercice du droit de préemption -Délégation au Maire	67 verso	95-109
des1069512	Actions en justice - Délégation au Maire	68 recto	95-110
des1069513	Représentants de la Ville au sein du Conseil du District - Désignation	68 verso	95-111
des1069514	Etablissement et adoption d' un règlement interieur du Conseil Municipal	68 verso	95-112
des1069515	Commissions du Conseil Municipal - Constitution - Désignation	70 recto	95-113
des1069501	Représentation de la Ville au sein du Conseil du District - Modification	71 recto	95-114
des1069502	Représentation de la Ville au sein d' établissements publics sociétés organismes divers organismes - désignation	71 verso	95-115
des1069503	Commission d' appel d' offres et du bureau d' adjudication - Composition	76 recto	95-116
des1069504	Représentation de la ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale	77 recto	95-117
des1069505	Election du Conseil Municipal - Conditions d' exercice des mandats locaux Répartition de l' indemnité de fonctions auprès des élus municipaux	77 verso	95-118
dedu069501	Sud Loire Animation Promotion (SLAAP) - Examen des rapports d' activités et du compte rendu financier pour l' année 1994	78 recto	95-119
deje069501	Carte Rezé Jeunes Tonic - Tarifs préférentiels à la piscine, à la médiathèque et au théâtre municipa	78 verso	95-120
dees069501	Groupe Scolaire Château Nord - Regroupement de deux écoles dans le groupe 1	79 recto	95-121
dedu069501	Alignements divers - Acquisitions foncières	79 verso	95-122
dedu069502	Aménagement d'un giratoire à l'angle des rues du Lieutenant de Monti Madame Curie et de Touraine	80 verso	95-123
dedu069503	Acquisition SCI Rousseau Immobilier rue de la Galotière	81 recto	95-124
dedu069504	Acquisition DUGAST - Secteur des Bourderies	81 verso	95-125
dedu069505	Rives de la Jaguère - Acquisition Consorts AUBERNON-CODET et BINET	82 recto	95-126
dedu069506	Acquisition RIOU/CORBARD 42 rue de la Paix	82 verso	95-127
dedu069507	Location a la Société Nantaise d' Habitation d' un local sis 4 square Emile Blandin destiné au centre de loisirs du jaunais	82 verso	95-128
dedu069508	Vente de deux parcelles de terrain à la SCI LOUROD	83 recto	95-129
dest069501	Restructuration des locaux Krotof - Attribution du marché de maîtrise d' oeuvre	83 verso	95-130
dest069502	Gestion technique centralisée - Marché STAEFA CRONTOL - Avenant n°1	83 verso	95-131
dest069503	Enquête publique relative à l' autorisation de dragage du port de Trentemoult avec rejet en loire	84 recto	95-132
dest069504	ZAC de REZE SUD - Réduction du périmètre	84 verso	95-133
dest069505	Financement de l'opération de la Société Nantaise d' Habitations rue Henri Adam - Versement	85 recto	95-134
defi069501	SA d'HLM LA NANTAISE D'HABITATIONS - Construction de 6 pavillons locatifs individuels rue Adam - Emprunt PLA de 1.968.327 F. à contracter auprès de la C.D.C. Garantie d' emprunt - Approbation	85 verso	95-135
defi069502	S.A. D'HLM LA NANTAISE D'HABITATIONS - Construction de 6 pavillons locatifs individuels! Rue Adam - Emprunt PLA TS de 883.642 F. à contracter auprès de la C.D.C. Garantie d' emprunt - Approbation	86 verso	95-136



N°	OBJET	Page	
defi069503	S.A. D'HLM LA NANTAISE D'HABITATIONS - Constructon de 6 pavillons locatifs individuel Rue Adam - Emprunt de type 1 % pour PLA TS de 40.000 F. à contracter auprès du C.I.L. Garantie d'emprunt - Approbation	87 verso	95-137
defi069504	SA D'HLM LA NANTAISE D'HABITATIONS - Travaux d'aménagement du centre de loisirs du jaunais ( La Noëlle ) - Emprunt de 225.000 F. à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Garantie d'emprunt à hauteur de 80% - Approbation	88 verso	95-138
defi069505	Ville de REZE et service annexes - Décision modificative n° 2 pour l'exercice 1995 Approbation	89 versp	95-139
decc069501	Quotients familiaux - Application du système de calcul de la Caisse d'Allocations Familiales	92 recto	95-140
defa079501	Elections - Cession des listes électorales aux candidats aux élections politiques Conditions - Fixation du tarif	94 recto	95-141
dedu079501	Cession à M. et Mme MORINEAU d'un terrain bordant le lotissement GARDEN SQUARE III	94 verso	95-142
dedu079502	Vente de l'ensemble immobilier sis 93 rue Jean Jaurès 16 bis rue Guy Lelan aux Etablissements BRETAGNE	95 recto	95-143
dedu079503	Abandon de la préemption VISONNEAU exercée en 1990 par le District Approbation de l'avenant à la convention de gestion du 19 mars 1991	95 recto	95-144
dedu079504	Retraitement de la RD 723 entre le rond point avec le Bd Victor Schoelcher et la place Sarraill : autorisation à accorder au district de l'agglomération nantaise	95 verso	95-145
dedu079505	Dénomination de voie	96 recto	95-146
dest079501	Passation de 2 marchés négociés de maîtrise d'oeuvre	96 verso	95-147
dest079502	Restructuration des entrepôts Krotoff pour E.C.H.O	96 verso	95-148
dest079503	Centre Culturel Musical de la Balinière Modification de l'avant projet sommaire	97 recto	95-149
dest079504	Convention de concession pour le service public de la distribution publique Revision du cahier des charges d'énergie électrique	97 verso	95-150
deju079501	Délégation de la gestion du port de plaisance de Trentemoult	97 verso	95-151
deju079502	Impayé de la part communale de taxe d'assainissement - Poursuites judiciaires	98 verso	95-152
deju079503	Avenant n°5 au contrat de gérance de la Halle de la Trocardière	99 recto	95-153
desa079501	Achats de carburants en 1996 - Lancement d'un appel d'offres	99 recto	95-154
desa079502	Aliénation de matériels, mobiliers et véhicules	99 verso	95-155
derh079501	Personnel communal - Tableau des effectifs - Modifications	100 recto	95-156
des2099501	Protestation contre la reprise des essais nucléaires	102 recto	95-159
des2099502	Ile Saint Martin - Catastrophe naturelle - Subvention exceptionnelle	102 recto	95-160
dedu099501	Bilan des études confiées aux groupements GRC/SAVILLE	102 verso	95-161
dedu099502	Approbation de la convention d'études avec le groupement SAVILLE/SEGECE - PROGEST	103 recto	95-162
dedu099503	ZAC REZE SUD : Annulation de la décision de création	103 recto	95-163
dedu099504	Lancement de la concertation publique relative au projet de ZAC d'activités REZE SUD	103 verso	95-164
dedu099504	Projet de modification du POS : Approbation avant mise à l'enquête publique	104 verso	95-165
dest099501	Restructuration de la maison de retraite Mauperthuis 1ère phase : Réalisation des escaliers de secours Lancement de l'appel d'offres ouvert - Plan de financement - Subvention sollicitée	104 verso	95-166
dedq109501	Contrat de ville de l'Agglomération Nantaise - Plan d'actions 1995 de la Ville de Rezé	105 verso	95-167
decc109501	Statuts de l'Association de gestion de la résidence Alexandre Plancher Modification - Information	106 recto	95-168
dedu109501	Voie de liaison des Trois Moulins à la Classerie CD 65 - Acquisition GLUARD	106 verso	95-169
dedu109502	Chateau de Rezé - Mise à disposition d'un terrain par la Société Nantaise d'Habitations	106 verso	95-170
dedu109503	Secteur du Saint-Martin Aquisition BAUTHAMY	107 recto	95-171
dedu109504	Acquisition Consorts SURGET 37 rue Alsace Lorraine	107 verso	95-172
dedu109505	Vente de deux terrains - Angle rue du Chateau d'Eau et rue des Naudières	108 recto	95-173
dedu109506	Jardin familial rue de la Mirette - Annulation d'un titre de recette	108 verso	95-174
dedu109507	Création du P.A.E de la Trocardière	108 verso	95-175



N°	OBJET	Page	
dedu109508	! Creation du P.A.E de la place des Martyrs - Erdronnière	109 recto	95-176
dest109501	! I.M.E La Blodière - Convention d'assistance technique avec le District	109 recto	95-177
dest109502	! Aménagement des berges de Loire : Approbation de l'avant-projet - Demandes de subvention	109 verso	95-178
dest109503	! Dragage du port de Trentemoult	110 recto	95-179
dest109504	! Marché de voirie - Programme 1995 - Avenant n°1	110 verso	95-180
defi109501	! Association pour adultes et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H) ! Construction d'une maison d'accueil spécialisée à Rezé - Emprunt de 7.169.520 F ! auprès de la Société Générale - Garantie d'emprunt - Approbation	111 recto	95-181
defi109502	! Association des Centres de Vacances des Travailleurs de Loire-Atlantique (A.C.V.T.LA) ! Travaux de mise aux normes du camping du Grand Corseau à Fromentine (85) ! Emprunt de 400.000 F. à contracter auprès du B.F.C.C. - Modification des conditions de garantie ! d'emprunt - Approbation	111 verso	95-182
defi109503	! Sa.D'HLM La Nantaise d'Habitations - Acquisition d' un terrain sur le lotissement du Clos des Iles ! La Classerie - Emprunt relais de 2.444.000F à contracter auprès du C.I.L - Garantie d'emprunt - ! Approbation	112 recto	95-183
defi109504	! Sa D' HLM Loire Atlantique Habitation - Acquisition - Amélioration d'un logement rue Chupiet ! Emprunt de 280.000F à contracter auprès de la C.D.C - Modification de garantie d'emprunt ! Approbation	113 recto	95-184
deco109501	! Indemnité de Conseil au Receveur - Attribution - Définition du montant	114 recto	95-185
defi109505	! Ville de Rezé et services annexes - Décision modificative n°3 pour l'exercice 1995.Approbation	114 verso	95-186
defi109506	! Réserve de trésorerie d'un montant de 10.000.000F auprès de la Caisse d'Epargne de Nantes	116 verso	95-187
defi109507	! Travaux de rénovation Eglise Saint Paul - Convention entre la Ville et l' Evêché de Nantes ! Participation financière de l'Evêché	116 verso	95-188
defi109508	! Tarifs Municipaux - Année 1996 - Approbation	117 recto	95-189
defa109509	! Ouverture d'un livret de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire aux nouveaux nés - ! Participation de la Ville	125 verso	95-190
desa109501	! Aliénation de matériels, mobiliers et véhicules	125 verso	95-191
derh109501	! Installation du système ( CARTADIS TC4 ) sur le photocopieur de la médiathèque et extension ! de la regie de recettes	126 recto	95-192
derh109502	! Vente de livrets et cassettes audiovisuelles (RATIATUM SE RACONTE) au public	126 verso	95-193
derh109503	! Personnel municipal - Modification du tableau des effectifs	126 verso	95-194
dees109501	! ARVE - Aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires	127 recto	95-195
des1119501	! Commissions - Représentation de la ville dans divers organismes - Modifications	129 recto	95-200
deri119501	! Commission environnement - Prévention des risques du district - désignation des délégués	130 recto	95-201
decc119501	! P.L.I.E - Etude de faisabilité pour la mise en place d'un groupement d' employeurs pour l'insertion ! et la qualification - Convention	130 recto	95-202
deri119502	! Installation d'une cabine téléphonique sur la voie publique - Convention entre france telecom ! le syndicat mixte pour l' hébergement des gens du voyage et la ville de rezé	131 recto	95-203
decc119502	! Hébergement d'urgence - Hébergement temporaire de personnes défavorisées et suivi social ! Convention avec l'association trajet pour la mise a disposition de logements municipaux	131 recto	95-204
deju119501	! Commission consultative du port de plaisance de trentemoult	132 verso	95-205
deju119502	! Port de plaisance de trentemoult droit de place - Tarifs 1996	133 recto	95-206
decc119503	! Service petite enfance . Accueil permanent familial et collectif . Extention des condition d'accueil ! Adoption d' un nouveau barème des participations familiales	133 recto	95-207
dece119501	! Avenant n°1 aux marchés d' alimentation 1993 concernant le lot n°17 pour le service restauration	134 verso	95-208
dedu119501	! Acquisition d'un terrain a la SCI saint barth	134 verso	95-209
dedu119502	! Secteur des trois moulins - Acquisition Jubé	135 recto	95-210
dedu119503	! Echanges ville / Azais et ville/ Chartier secteur des poyaux	135 verso	95-211
dedu119504	! Location a l'association Echo d'un batiment communal sis 11 rue Felix Eboué	136 recto	95-212
dedu119505	! Dénomination de voies	136 verso	95-213
dedu119506	! Installations classées	137 recto	95-214



N°	OBJET	Page	
dedu119507	Acquisition de bd Topo - Approbation de la convention a passer avec l'institut géographique national (IGN)	137 verso	95-215
dest119501	Opération Mauperthuis - Escaliers de secours. Avenant n 1 aux marchés- Afitest-Ouest sécurité	137 verso	95-216
dest119502	Aménagement des berges de loire - Marché de maîtrise d'oeuvre .Convention de mandat avec la ville de Nantes	138 recto	95-217
dest119503	Programme voirie 1996 - Demande de concours de la direction départementale de l'équipement subdivision de Rezé	138 verso	95-218
dest119504	La Balinière - Approbation de l'avant projet sommaire modificatif nouvelles missions de la maîtrise d'oeuvre	139 recto	95-219
defi119501	SA D 'HLM des marchés de l'ouest - Acquisition d'un terrain situé rue Victor Hugo (le leard) Emprunt relais de 915.000F a contracter auprès du C.I.L. garantie d'emprunt -approbation	139 recto	95-220
defi119502	O.p.a.c de L-A -Financement de 4 P.L.A.T.S sur programme de 39 logements rue René Cassin Emprunt de 160.000F a contracter auprès du C.I.L -garantie d'emprunt approbation	140 recto	95-221
defi119503	Ville de Rezé et services annexes - Décision modificative n°4 pour l'exercice 1995 approbation	141 recto	95-222
defi119504	Création d'un budget annexe - Service des locations des batiments communaux assujettis à la T.V.A.	143 verso	95-223
defi119505	Compensation financière - District Agglomération Nantaise - Calendrier de remboursement Approbation	144 recto	95-224
defi119506	Exercice 1995 - Villes de Rezé et services annexes - taxes communales et produits communaux Admission en non valeur . approbation	144 verso	95-225
defa119501	Sépulture des personnes dépourvues de ressources = Dispositions complémentaires	145 recto	95-226
derh119501	Personnel communal - Modification du tableau des effectifs	145 recto	95-227
derh119502	Contrat d'aménagement du temps de l'enfant (C.A.T.E.) - Convention	145 verso	95-228
derh119503	Ecole Municipales des Sports - Convention	146 recto	95-229
derh119504	Service Communication - Emploi de pigistes	146 verso	95-230
derh119505	Logement de fonction - Attribution	147 recto	95-231
derj119506	Service municipal de la petite enfance - Régie de recettes	147 recto	95-232
deju129501	Office Municipal d'Information - Décisions suite à sa dissolution	148 verso	95-233
dece129501	Fourniture de repas à la Ville de Saint-Herblain - Avenant n°1 à la convention du 9 septembre 1991	149 recto	95-234
dees129501	Colonie de la Pinelais - St Père en Retz - Nouvelle convention de mise à disposition de la propriété à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (A.D.P.E.P)	149 verso	95-235
deje129501	Convention entre la Ville et l'Association Rezéenne d'activités éducatives, sociales et loisirs pour l'enfant et la jeunesse (A.R.P.E.J)	150 recto	95-236
deje129502	Conventions de mise a disposition d'animateurs permanents entre la Ville et l'Union Régionale des Francas	150 verso	95-237
deje129503	Dissolution de l'Association Service Jeunesse - Dévolution des biens à l'Association Rezéenne d'activités éducatives sociales et de loisirs pour l'enfant et la jeunesse (A.R.P.E.J)	151 recto	95-238
dedu129501	Acquisition de terrains dans le secteur des Poyaux	151 recto	95-239
dedu129502	Acquisition Guillou - Terrain en Z.A.D au lieu -dit les Fontenis	152 recto	95-240
dedu129503	Vente à l'O.P.A.C des terrains communaux sis rue René Cassin	152 verso	95-241
dedu129504	Location aux Mutuelles de Loire-Atlantique de bureaux sis 19 avenue Louise Michel	153 recto	95-242
desga129505	Accord de partenariat entre la Ville et l'A.N.P.E.	153 verso	95-243
dedu129505	Lotissement "Le Clos des Iles" - Approbation d'une convention avec le SNC Sud Aménagement	154 recto	95-244
dedu129506	Traitement spécifique de batiments - Versement d'une subvention à M. NORMAND 24 rue Eugène Chartier	154 verso	95-245
dest129501	Programme éclairage public 96 - Lancement appel d'offres ouvert	155 recto	95-246
dest129502	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre ( AGENCER CREER ASSOCIES)	155 recto	95-247
dest129503	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre ( Didier LE BORGNE Architecte )	155 verso	95-248
dest129504	Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre "FORMA 6"	156 recto	95-249
dest129505	Avenant n° 1 aux marchés de travaux concernant la réhabilitation de 5 logements locatifs 1 rue Alsace Lorraine	156 recto	95-250



N°	OBJET	Page	
deju129502	Halle de la Trocardière - Contrat de gérance - Avenant n° 6	156 verso	95-251
defi129051	Ville de Rezé - Décision Modificative n° 5 pour l'exercice 1995 - Approbation	157 recto	95-252
decu129501	Convention portant création d'un pôle régional de musique ancienne, entre Rezé, Nantes et le Ministère de la Culture	158 recto	95-253
dees129501	Installations sportives municipales - Location aux établissements secondaires	158 verso	95-254
dees129502	Piscine Municipale - Modification des tarifs	159 recto	95-255
defi129501	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (A.P.A.J.H.) - Construction d'une maison d'accueil spécialisée à Rezé - Emprunt de 11.250.000 F. auprès de la B.P.B.A. - Garantie d'emprunt à hauteur de 50 % - Approbation	159 recto	95-256
INFORMATIONS			
desa079503	Marchés négociés CORA S.A. et SDVI pour achats de véhicules neufs et légers	100 verso	95-157
deif079501	Marché négocié OPSYS pour achat logiciels et matériels de gestion de la médiathèque	100 verso	95-158
dest109505	Marché DAUNIS - Plaquet flottant au gymnase de la Petite Lande	127 verso	95-196
dest109506	Marché GOURDON - Bassin dans le parc des Mahaudières	127 verso	95-197
dest109507	Marché GREVET - Eglise Saint Paul - Lot n° 5 Peinture/Plâtrerie	127 verso	95-198
dest109508	Marché TASSE - Eglise Saint Paul - Lot n° 3 Electricité	127 verso	95-199
dest129506	Passation d'un marché négocié pour l'achat d'un poids lours affecté au C.T.M.	160 recto	95-257
dedu129507	Exercice du droit de préemption urbain - le 29 Août 1995 - Propriété de M. MEGIE Paul 37 rue Alsace Lorraine	160 recto	95-258
dedu129508	Exercice du droit de préemption urbain - le 29 Août 1995 - Propriété Consorts MOLLAT 37 rue Alsace Lorraine	160 recto	95-259
dedu129509	Exercice du droit de préemption urbain - le 13 Septembre 1995 - Propriété Consorts JARLAND 2 rue Emile Blandin	160 verso	95-260
dedu129510	Exercice du droit de préemption urbain - le 15 Novembre 1995 - Propriété M. et Mme CHEVALIER 16 rue Maurice Monnier	160 verso	95-261
dedu129511	Location terrain 180 rue du Genétais à M. et Mme DELORME Claude	160 verso	95-262
dedu129512	Location terrain 4 rue de l'Epinais au profit de Mme BIGUET	160 verso	95-263
dedu129513	Location terrain 2 rue de l'Epinais au profit des Consorts GEOFFRIT	160 verso	95-264
dedu129514	Location terrain 9 rue de l'Epinais à M. CORTES et Mme BESNIER	160 verso	95-265
dedu129515	Location terrain 25 rue Théodore Brossaud au profit des Restaurants du Coeur	160 verso	95-266
dedu129516	Location terrain rue René Cassin au profit de l'E.D.F.	160 verso	95-267
dedu129517	Location terrain 22 rue des Chalonnères au profit de l'E.D.F.	160 verso	95-268
dedu129518	Location d'un bâtiment au 102 rue Ernest Sauvestre au Contrôle Technique Automobile Rezéen	160 verso	95-269
dedu129519	Location d'un bâtiment au 28 place Pierre Sémard à Mme JAN	160 verso	95-270
dedu129518	Location d'un bâtiment au 93 rue Jean Jaurès au profit de l'Association des Restaurants du Coeur	160 verso	95-271
dedu129519	Location d'un bâtiment au 100 rue Ernest Sauvestre à la Société SODIF	160 verso	95-272
dedu129520	Location d'un bâtiment au 6 rue Eugène Chartier à la Direction de la Population et des Migrations	160 verso	95-273
dedu129521	Location d'un bâtiment au 6 place Pierre Sémard au profit de l'Association Bridge Club Rezéen	161 recto	95-274
dedu129522	Location d'un bâtiment Square Pont Rousseau : Résidence "Les Acacias" au profit de l'Association Nantaise des Foyers des Jeunes Travailleurs (A.N.F.J.T.)	161 recto	95-275
dedu129523	Location d'un bâtiment Square Pont-Rousseau : Résidence "Les Acacias" au profit du P.L.I.E. (Plan Local d'Insertion par l'Economie - Région Nantaise)	161 recto	95-276
dedu129524	Location d'un bâtiment rue de la Gare à M. MENAGER Claude	161 recto	95-277
dedu129525	Location d'un bâtiment au 102 rue Aristide Briand à la Société LOGICOM	161 recto	95-278
dedu129526	Location d'un bâtiment au 1 rue du Port à la Société Loire Nautic	161 recto	95-279
dedu129527	Location d'un bâtiment au 22-24 rue Alsace Lorraine à Mme COULIBALY-DANJOU Fatimata	161 recto	95-280
dedu129528	Jardins Familiaux rue Georges Berthomé - trois conventions de mise à disposition	161 recto	95-281



N°

OBJET

Page

INFORMATIONS

! dedu129529	! Jardins Familiaux secteur de la Barbonnerie - convention de mise à disposition	!	161 recto	!	95-282
!	!	!	!	!	!
! dedu129530	! Secteur des Rives de Sèvre - Convention avec OSER INSERTION	!	161 recto	!	95-283